

PREMIERE PARTIE

L' ACCUEIL

CHAPITRE I

LE MARIAGE ARRANGE DES LIMOUSINS ET DES ALSACIENS

La présence alsacienne en Limousin à partir de septembre 1939 ne doit rien au hasard. Elle résulte de la volonté déjà ancienne de l'Etat. Conformément au principe de l'évacuation des populations des régions frontalières vers l'intérieur, dans le cadre d'une planification nationale, les administrations préfectorales travaillent très tôt et secrètement à organiser la rencontre des populations départementales concernées. Bientôt, deux espaces sont définis et se superposent : l'un est alsacien pour l'évacuation, l'autre limousin pour la réception. Ces deux géographies restent soumises aux impératifs militaires.

Lorsque, début septembre 1939, la guerre est déclarée, l'exécution du plan d'évacuation/réception débute comme prévu. Pourtant, assez vite, le contrôle des opérations paraît échapper aux différentes autorités et le scénario se grippe.

Quand les premiers Alsaciens foulent le sol limousin, des structures institutionnelles d'accueil sont en place. Elles sont rapidement complétées par des initiatives de terrain visant à sensibiliser et à mobiliser la population départementale afin de soulager les souffrances d'une population en exil.

UNE RENCONTRE PLANIFIEE

En août 1933, une circulaire du ministre de l'Intérieur, en modifiant la liste des départements de correspondance, marie la Haute-Vienne et le Bas-Rhin (pour partie). Cette union est confirmée par l'instruction générale du 18 juin 1935 : la Haute-Vienne et la Dordogne deviennent départements d'accueil pour les habitants du Bas-Rhin après un transit par les Vosges ¹. Le département limousin doit recevoir les habitants de la partie septentrionale du Bas-Rhin composée des arrondissements de Wissembourg, Haguenau, Strasbourg-Campagne et Saverne.

C'est en 1934 que les deux administrations départementales, sous le contrôle du ministre de l'Intérieur et en relation avec l'Armée, entreprennent de planifier la rencontre. Il s'agit de mettre en rapport des besoins et des moyens. Déterminer les besoins relève des autorités alsaciennes. Forger les moyens incombe aux autorités limousines. L'harmonisation est affaire commune.

Cette planification donne lieu à une abondante correspondance administrative des préfets avec leur ministère de tutelle et surtout des préfets entre eux. Pourtant son étude ménage une surprise désagréable. Contrairement à ce que le caractère administratif du dossier pouvait laisser présager, l'analyse se révèle d'une grande complexité. D'une part la prévision est prolifique et multiplie les plans généraux d'évacuation et de réception et les plans spécifiques ², d'autre part, secret militaire oblige, ces plans ne sont pas datés. Dans cette étude de la rencontre des deux populations, le plan général d'évacuation/réception est privilégié.

C'est après bien des tâtonnements et grâce au recoupement serré des informations que je suis parvenu à établir que le mariage des Alsaciens et des Limousins donne lieu à deux planifications successives.

¹ La Corrèze doit accueillir les habitants du Territoire de Belfort après étape par Montbard en Côte d'Or. La Creuse est département de réserve, « réserve générale » avec une partie de la Mayenne, la Charente-maritime, le Morbihan et l'Aveyron.

² Ces plans apparaissent dans des fonds d'archives différents : fonds des réfugiés avec 187 W 9, 187 W 14 et affaires militaires avec plusieurs liasses : 3 R 12, 3 R 13, 3 R 14, 3 R 15, 3 R 16.

La planification sans pression

Les cinq années 1934-1938 constituent le temps de la planification sereine, de la planification sans pression. De 1934 au début de 1936, les deux administrations travaillent à leur rythme dans un contexte international certes tendu mais qui ignore la menace de la guerre imminente. Pourtant en mars 1936, l'initiative allemande de la remilitarisation de la Rhénanie et, bientôt, le début de la guerre d'Espagne accélèrent le processus d'élaboration du plan.

1934-1936, élaborer le plan

Grâce aux nombreux courriers conservés aux archives de la Haute-Vienne³, il est possible de dégager plusieurs phases dans la coopération limousino-alsacienne qui débute en 1934.

Durant l'année 1934, l'initiative épistolaire est limousine. En juin, le préfet de la Haute-Vienne s'enquiert de l'état de préparation du plan « R ». La réponse alsacienne est dilatoire.

« *La préparation du plan R (repli) est fonction d'un nouveau plan d'évacuation établi par l'autorité militaire. La superposition de ces deux plans n'est pas encore terminée.* »

Quelques semaines plus tard, le préfet limousin annonce au ministre de l'Intérieur et à son collègue alsacien que son département peut recevoir 57 095 réfugiés.

Avec l'année 1935, c'est le préfet alsacien qui sollicite. Le plan R ayant été arrêté en novembre 1934, il lui faut envoyer la balle dans le camp de la réception. Dans les derniers jours de décembre 1934, il s'étonne des « *capacités trop minimes* » avancées en octobre par son collègue limousin et il lui demande une nouvelle estimation des possibilités d'hébergement. Pour situer l'enjeu, il annonce, dans l'hypothèse d'un repliement intégral, un nombre de 122 000 réfugiés qu'il accompagne, il est vrai, d'« *hypothèse improbable* » ! En mars 1935, il revient à la charge pour connaître les résultats de l'enquête réclamée et reçoit une réponse dilatoire en avril : « *dans quelques jours* ». En mai, il se trouve, enfin, satisfait avec l'esquisse des « *plans de réception de la Haute-Vienne* ». L'harmonisation de détail peut commencer, le plan est en bonne voie.

Au printemps 1936, la coopération se trouve relancée. Dans un climat international très dégradé par l'activisme des dictatures fasciste en Ethiopie et hitlérienne en Rhénanie, l'autorité militaire en apportant « *des modifications importantes au plan de réquisition* » oblige le préfet de la Haute-Vienne à prodéder à « *une nouvelle répartition des communes bas-rhinoises* ».

Les « *nouveaux plans de réception* » sont acceptés sans difficultés et commentés par le représentant alsacien d'un martial « *aucune objection* » (avril 1936). Pourtant quelques semaines plus tard, en juin, le préfet alsacien gratifie son collègue limousin de l'envoi d'une carte de la Haute-Vienne sur laquelle il note les « *anomalies* » de répartition et suggère plusieurs changements souhaitables. Huit jours plus tard, le préfet de la Haute-Vienne l'informe des modifications retenues. Début juillet 1936, le préfet alsacien accuse réception des « *nouveaux états de regroupement des populations évacuées dans les communes d'hébergement de la Haute-Vienne* ».

Durant les deux années suivantes, de juillet 1936 à juillet 1938, la coopération marque une pause. Quelques courriers alsaciens pour affiner⁴ ou préciser tel aspect particulier⁵ et c'est tout.

Ainsi, au terme de deux ans et demi d'une coopération sereine, à petits pas, les deux administrations, conformément à la volonté gouvernementale, lient le sort des deux populations départementales pour le cas où.. Mais que contient le plan de 1936-38 ?

³ La lecture de ces courriers qui se répondent le plus souvent, ne montre pas de lacune. En raison des fréquents mouvements préfectoraux, ces courriers sont signés de préfets différents sans que la continuité de la tâche ne soit en rien altérée. Pour ne pas alourdir la lecture, les préfets ne sont pas nommés.

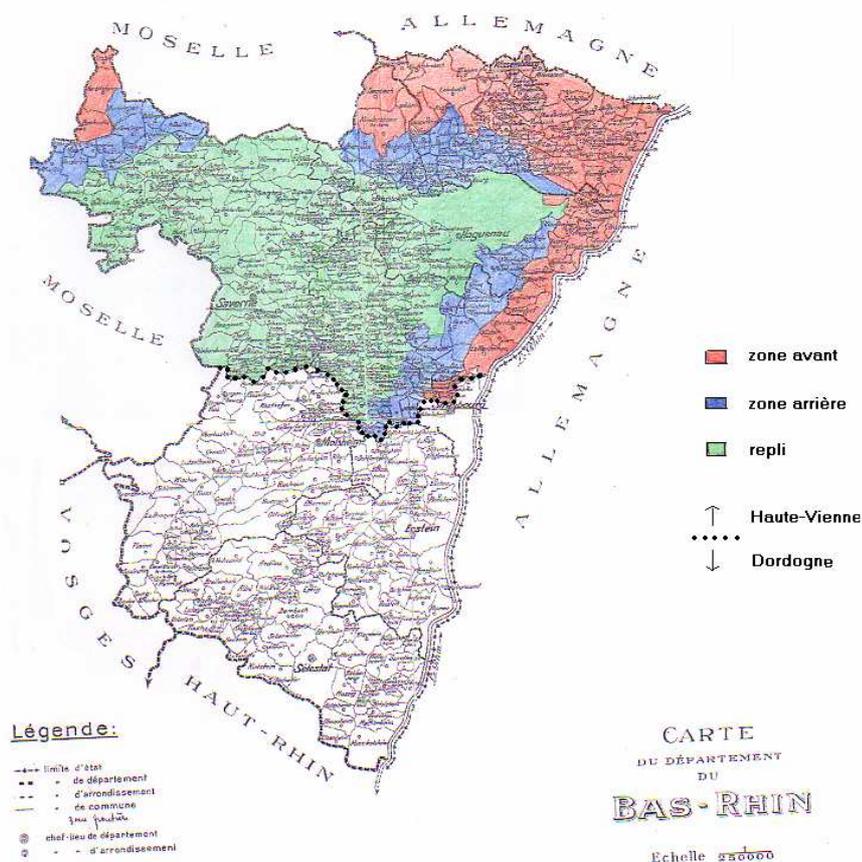
⁴ Ainsi de nouveaux « *états de regroupement des populations évacuées dans les communes d'hébergement* » sont élaborés en juin, accompagnés quelques jours après, de l'indication des gares destinataires en relation avec les gares de répartition du département.

⁵ Ainsi des tableaux récapitulatifs concernant les administrations et services publics dont « *l'évacuation est prévue en Haute-Vienne* » (octobre 1937).

Le plan en 1938

Le plan comporte deux volets, l'évacuation et la réception, qu'il convient d'analyser successivement. Le plan d'évacuation, dénommé « *plan de repliement de la population civile de la partie nord du département du Bas-Rhin* », colle, sans surprise, au plan d'évacuation militaire. C'est l'Armée qui dicte la géographie de l'évacuation en délimitant des zones militaires : zone avant, zone arrière et zone de repliement. Le préfet se charge de dresser la liste des communes par zone, d'évaluer par arrondissements, cantons et communes, le nombre potentiel d'évacués civils et de transmettre ces renseignements à son collègue limousin.

Figure 4 - Géographie de l'évacuation. Carte du département du Bas-Rhin échelle 1/250 000.



Sur la carte les trois zones apparaissent nettes et compactes.

En zone avant, la plus grande partie de l'arrondissement de Wissembourg avec en totalité les cantons de Lauterbourg et ses 5 communes, de Seltz et ses 16 communes, de Wissembourg et ses 15 communes, et, en partie, les cantons de Sultz avec 16 communes sur 26 et de Woerth avec 4 communes sur 21. Soit un total de 56 communes. En zone avant encore, une partie de l'arrondissement de Haguenau avec 2 cantons : Bischwiller avec 15 communes sur 21 et Niederbronn-les-Bains pour 3 communes sur 20. Au sud l'arrondissement de Strasbourg-Campagne appartient à la zone avant avec le canton de Brumath, 3 communes sur 8 et le canton de Schiltigheim avec 3 communes sur 16. Enfin, dans l'arrondissement de Saverne, ne relève de la zone avant que le canton de Sarre-Union pour 4 communes sur 18.

Au total ce sont 84 communes collées aux frontières qui seront évacuées dès l'ouverture des hostilités.

En zone arrière, on trouve les communes restantes de l'arrondissement de Wissembourg – 10 communes du canton de Sultz et 17 communes du canton de Woerth –, la plus grande partie de l'arrondissement de Haguenau avec le reste du canton de Bischwiller – 6 communes dont Bischwiller même –, le reste du canton de Niederbronn-les-Bains, avec 18 communes, enfin 2 communes du canton de Haguenau. S'y ajoutent de l'arrondissement de Strasbourg-Campagne, les 13 communes restantes du canton de Schiltigheim, 8

communes du canton de Brumath et 9 communes du canton de Truchtersheim. Enfin, relèvent aussi de la zone arrière, les 14 communes restantes du canton de Sarre-Union de l'arrondissement de Saverne.

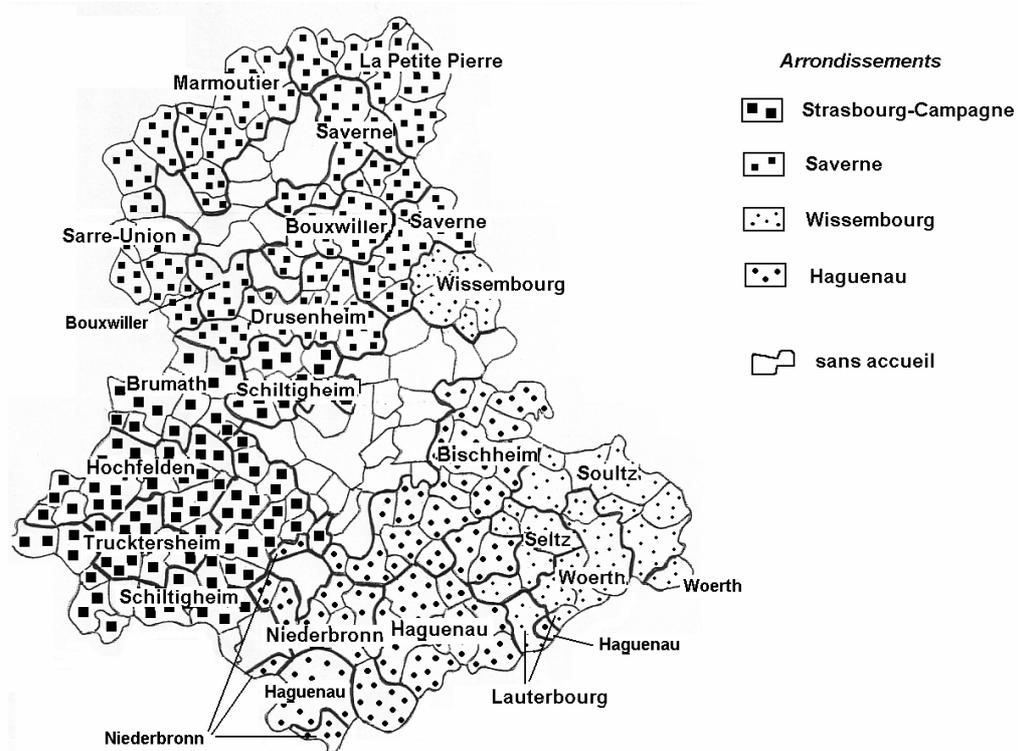
Quatre-vingt-seize communes constituent la zone arrière dont l'évacuation est laissée à l'appréciation de l'Armée selon ses besoins notamment en espace de libre circulation.

Toutes les autres communes constituent la zone de repliement. Cela intéresse la quasi-totalité de l'arrondissement de Saverne soit les cantons de Bouxwiller – 21 communes –, de Drulingen – 30 communes –, de La Petite Pierre – 22 communes –, de Marmoutier – 25 communes – et de Saverne – 8 communes –. Au total 116 communes déjà éloignées de la frontière. Sont aussi concernées, dans l'arrondissement de Haguenau, 15 communes relevant du canton de Haguenau ainsi que 64 communes de l'arrondissement de Strasbourg-Campagne dont 10 pour le canton de Brumath, 24 communes – c'est-à-dire la plus grande partie – du canton de Truchtersheim et les 30 communes du canton de Hochfelden.

Nous obtenons une vaste zone de plus de 195 communes situées très à l'arrière de la ligne de front dont la population ne sera évacuée qu'en cas de recul du front.

Le plan de réception limousine doit donc installer dans l'espace départemental 4 arrondissements, avec 17 cantons et 391 communes en tenant compte des zones définies. Considérons en un premier temps la carte des populations cantonales alsaciennes sans distinction de zones.

Figure 5 - Répartition des populations cantonales alsaciennes dans le département de la Haute-Vienne selon la prévision du printemps 1939.



Cette carte montre un assez bel équilibre.

Les quatre arrondissements alsaciens se distribuent en masses compactes dans l'espace départemental :

- l'arrondissement de Saverne se trouve en correspondance avec l'arrondissement de Bellac
- celui de Wissembourg s'inscrit dans la partie orientale de l'arrondissement de Limoges (canton de Laurière, Eymoutiers et Châteauneuf-la-Forêt),
- celui de Haguenau occupe l'espace compris entre l'agglomération et les cantons orientaux
- enfin le « gros » arrondissement de Strasbourg-Campagne couvre celui de Rochechouart augmenté des cantons de Nieul, Aix-sur-Vienne, Châlus.

Des espaces réservés apparaissent autour de Bellac, Le Dorat et surtout Limoges. Au printemps 1939, cette dernière ville est en effet soumise à dispersion et des communes sont gelées pour accueillir, en cas de bombardement, la population limougeaude.

En première analyse, cette occupation de l'espace semble équilibrée.

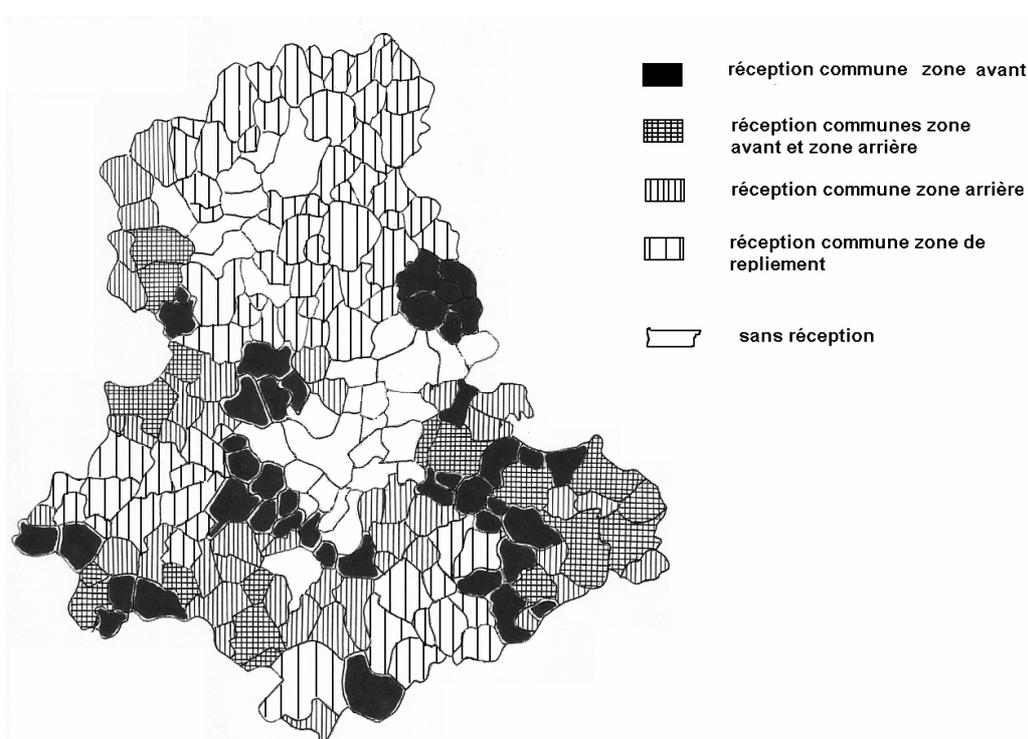
Pourtant il faut y regarder de plus près et introduire la distinction des zones alsaciennes : zone avant, zone arrière et zone de repliement.

Rappelons que lorsque les communes alsaciennes relèvent de la zone avant, les communes limousines de correspondance sont appelées à héberger immédiatement. Si elles reçoivent des communes de la zone arrière, l'accueil est certain mais avec un délai. Si elles accueillent des communes de la zone de repliement, l'hébergement n'est que possible. Il faudrait que le sort des armes soit défavorable au pays !

On le voit, la contrainte potentielle pour les communes d'accueil est très différente d'un groupe à l'autre. Inéluctable pour les unes, fortement probable pour d'autres, hypothétique seulement pour les dernières et même absente pour quelques unes.

Or la carte construite sur cette distinction révèle une forte inégalité entre les arrondissements.

Figure 6 - Réception des communes alsaciennes dans le département de la Haute-Vienne selon leur zone d'appartenance. Prévission 1936-1938.



- l'arrondissement de Bellac est quasiment réservé pour le repliement : le canton de Saint-Sulpice-les Feuilles accueille la Petite Pierre, le canton du Dorat reçoit celui de Marmoutier, les cantons de Magnac-Laval et de Bessines celui de Saverne, le canton de Bellac plus la commune de Blond celui de Bouxwiller, enfin le canton de Nantiat celui de Drulingen. Seul le canton de Mézières-sur-Issoire est concerné par l'évacuation. Cela représente 9 communes sur les 68 de l'arrondissement.

- dans l'arrondissement de Rochechouart, la situation est plus diverse : si le canton de Saint-Laurent-sur Gorre et quelques communes du canton de Rochechouart héritent de communes de repliement, les autres cantons reçoivent des communes d'évacuation.

- il en est de même dans le vaste arrondissement de Limoges : un canton réservé, Saint-Germain-les-Belles pour les communes de repliement du canton de Haguenau et un canton, Eymoutiers, consacré entièrement à l'évacuation de communes des cantons de Soultz et de Woerth.

Quelle différence de traitement !

Si on affine encore en distinguant commune de la zone avant-commune de la zone arrière, les contrastes s'accroissent un peu plus :

- seules 4 communes de l'arrondissement bellachon reçoivent dès le début des hostilités. Autant dire que le nord du département se trouve préservé.

- dans l'ouest du département, seuls les cantons de Saint-Junien et de Saint-Mathieu sont mis à contribution immédiate.

- dans l'arrondissement de Limoges les cantons sollicités tout de suite sont ceux déjà signalés, Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt, Saint-Léonard-de-Noblat et Laurière, auxquels on peut adjoindre Nieul et Aixe.

Les zones créent une inégalité numérique spectaculaire :

- des 30 000 hébergés potentiels dans l'arrondissement de Bellac, seulement 5 000 relèvent de l'évacuation dont 1 400 d'une évacuation immédiate.

- dans l'arrondissement de Rochechouart, sur les 27 500 hébergés, la moitié sont des « évacués » potentiels.

- dans l'arrondissement de Limoges, plus de 64 000 Alsaciens sont attendus dont près de 50 000 en évacuation.

Ainsi, contrairement à notre première impression, l'occupation de l'espace départemental programmée en 1938 apparaît fortement hétérogène. Elle exempte certaines parties de l'effort immédiat d'héberger et impose à d'autres une lourde charge lorsqu'il s'agit d'accueillir des populations de la zone avant.

La planification de 1936-38, si elle remplit l'espace offert de manière apparemment rationnelle, aboutit à créer de très fortes disparités entre les arrondissements.

On peut même s'étonner qu'une telle répartition soit proposée tant l'opposition nord-sud du département est flagrante. Il est difficile de croire que cela échappe aux auteurs du plan. Mais perçoivent-ils bien la différence entre évacuation et repliement ? Ou plutôt, considèrent-ils que cette distinction n'est pas judicieuse et que les hostilités se chargeront de la ruiner bien vite ? Dans cette hypothèse, répartir les zones de façon équilibrée dans l'espace de réception devient inutile. Quoi qu'il en soit, la réalisation de ce plan s'annonce problématique.

Est-ce la raison pour laquelle une nouvelle prévision est lancée en 1939 ?

La planification sous pression

1938-1939 : réviser le plan

A l'automne 1938, l'effervescence administrative succède au calme des deux années précédentes. C'est que le 1^{er} juillet 1938 est promulguée « *L'instruction sur les mouvements et transport de sauvegarde* » (I.G.S 38.). Or cette IGS innove. En stipulant « *la mise au point de 2 plans distincts pour la réception des populations soumises à évacuation et à repliement* », elle dissocie évacuation et repliement. Cela signifie que tout l'espace départemental doit être utilisé pour accueillir les populations de l'évacuation immédiate et différée. Quant aux repliés éventuels, ils viendraient en « *superposition* ». Deux plans d'hébergement doivent être conçus, un « *plan d'hébergement normal* » (évacuation) et un « *plan d'hébergement éventuel* » (repliement).

Durant plusieurs semaines, aucun échange entre préfets ne survient. Il faut attendre novembre 1938, pour que reprenne la coopération. A cette date, le préfet de la Haute-Vienne réclame à son collègue les plans alsaciens d'évacuation. La réponse alsacienne, quinze jours plus tard, est partielle et à gros chiffres, puisque seuls les contingents par arrondissements et cantons sont indiqués ainsi qu'un total arrondi d'évacués : 72 900. Mais le correspondant s'empresse d'ajouter :

« *Je ne manquerai pas de vous communiquer pour le 1^{er} janvier 1939 les documents suivants :*

- *plan d'évacuation (zone avant, zone arrière) et plan de repliement de la population civile*
- *plans d'évacuation et de repliement des administrations et services publics*
- *plans d'évacuation et de repliement des établissements financiers*
- *plans d'évacuation et de repliement des organismes sanitaires ..»*

A l'évidence, dans un climat international considérablement dégradé, crise des Sudètes et Munich de la fin septembre 1938, la planification n'avance guère.

L'attente s'éternise, d'où plusieurs relances limousines en février, en mars.. Le 21 mars 1939, les nouveaux plans alsaciens parviennent enfin assortis d'une remarque :

« *Je vous avais promis pour le 1^{er} janvier les nouveaux plans. Ce n'est que récemment que les dispositions de ce plan ont été arrêtées et quoique le plan n'ait pas encore été tiré à titre définitif, il m'est maintenant possible de vous donner satisfaction en m'excusant du retard involontaire.* »

A quelles difficultés l'administration alsacienne se heurte-t-elle ? Une collaboration défailante avec l'Armée ? Le préfet n'en dit pas plus mais on sent dans son courrier un grand soulagement d'en avoir presque terminé. C'est sans doute ce qui explique son refus de modifier le plan d'hébergement comme le lui suggère son collègue de Haute-Vienne à la suite d'un changement pourtant important. En effet, depuis février 1939, la ville de Limoges « *n'est plus soumise à dispersion* » ce qui libère les communes de réserve prévues dans la périphérie de l'agglomération. Fort logiquement, le préfet haut-viennois souhaite utiliser cet espace pour la réception des évacués.

Les arguments avancés par le préfet alsacien pour repousser la demande limousine, ne convainquent qu'à moitié :

« La ville de Limoges reçoit de nombreux fonctionnaires avec leurs familles et si elle n'est pas dispersée, elle n'en demeure pas moins une localité exposée du fait de son importance. Enfin les communes des alentours pourraient constituer une réserve et notamment des centres de répartition. »

Ce courrier du 30 mars 1939 clôt la correspondance entre les deux préfets, telle que les archives de la Haute-Vienne l'ont conservée. Est-ce à dire que la coopération s'interrompt à partir de cette date ?

Il est vrai que la planification de la réception est principalement une affaire limousine. Dans ce travail, le préfet a un interlocuteur privilégié comme le rappelle l'IGS refondue de juillet 1939 : « *établir, en liaison avec l'autorité militaire régionale, le plan concernant le département* ». Interlocuteur difficile. En juin 1939 l'Armée élabore un nouveau plan des cantonnements militaires de mobilisation en remplacement du plan de février 1939. Ce plan gèle beaucoup d'espace dont le préfet aurait grand besoin pour la réception des Alsaciens ⁶. Aussi le représentant de l'Etat se risque-t-il à demander à l'autorité militaire quelques aménagements sous forme de « *transports de certaines communes sur d'autres* » ⁷. Début juillet, la réponse du général Girval, commandant de la place d'armes de Limoges, tombe : « *En résumé je ne vois pas la possibilité d'apporter au plan actuel les modifications proposées.* »

Le plan de réception doit être achevé le 1^{er} octobre 1939. Par un rectificatif du 10 août, l'échéance est repoussée au 1^{er} janvier 1940 !

Le nouveau plan de 1939

Considérons successivement les deux volets du plan, l'évacuation alsacienne et la réception limousine.

L'« *Etat des communes soumises à évacuation ou à repliement avec indication du nombre de réfugiés qui seraient dirigés sur la Haute-Vienne* » que découvre le préfet limousin en mars 1939, ne le surprend guère ⁸. La répartition des communes selon les trois zones, analysée ci-dessus, ne subit que peu de modifications.

Un seul changement en zone avant : le transfert en zone arrière d'Oermingen commune du canton de Sarre-Union de l'arrondissement de Saverne.

En zone arrière, 17 communes relèvent dorénavant du repliement. Onze appartiennent à l'arrondissement de Haguenau et principalement au canton de Niederbronn-les-Bains, les 6 autres au canton de Truchtersheim. Enfin, 2 communes, jusque-là non évacuables, sont rattachées à la zone arrière ⁹.

« *La mise à jour* » présente surtout l'immense intérêt de livrer, enfin, la répartition des effectifs par arrondissements et cantons dans chacune des trois zones :

⁶ Dans l'arrondissement de Limoges on y trouve de nombreuses communes limitrophes : Couzeix (966), Verneuil (249), Beaune (746), Rilhac-Rancon (280), Bonnac-la-Côte (282), Chaptelat (282), Le Palais (150), Panazol (1 484), Feytiat (1165), Boisseuil (216), Le Vigen (439), Solignac (424), Condat (3812), Isle (2 863), Saint-Léonard hôpital complémentaire, Eymoutiers hôpital militaire, Ambazac (580 familles de militaires), Saint-Yrieix-la-Perche hôpital militaire. Dans l'arrondissement de Bellac, Bellac hôpital complémentaire (520 familles militaires) et 760, Le Dorat hôpital complémentaire (224), Magnac-Laval hôpital complémentaire (290 familles militaires), Châteauponsac 220 familles militaires et 670, Bessines 180 familles militaires, 720 et 140 et Razès (1 341).

⁷ Chaptelat, Boisseuil, Bessines et Razès sur Aureil, Le Palais, Le Vigen, Saint-Just-le-Martel, Peyrat-de-Bellac et Le Dorat.

⁸ Voir annexe 1 : Distribution numérique des évacués par arrondissements, cantons et par zones.

⁹ Il s'agit de Weitbruch du canton de Haguenau et de Bitshoffen, Enguiller, Kindwiller, Metzwiller, Mietesheim, Offwiller, Rothbach, Uberach, Uhwiller, La Walck du canton de Niederbronn-les-Bains. Les six communes du canton de Truchtersheim sont Behlenheim, Berstett, Hurtigheim, Offenheim, Pfttisheim et Stutzheim. Les communes du canton de Schiltigheim : Lampertheim et Mundolsheim.

Tableau 1. Répartition et effectifs des populations cantonales alsaciennes à diriger en cas de conflit vers le département de la Haute-Vienne

Arrondissement	Canton	Population évacuée			Population repliée	Total
		Zone avant	Zone arrière	Total		
Saverne	Bouxwiller				5 094	5 094
	Drulingen				4 728	4 728
	La Petite Pierre				4 662	4 662
	Marmoutier				3 261	3 261
	Saverne				6 996	6 996
	Sarre-Union	<u>1 401</u>	<u>3 690</u>	<u>5 091</u>	-	<u>5 091</u>
		1 401	3 690	5 091	24 741	29 832
Haguenau	Bischwiller	5 091	5 869	10 960	-	10 960
	Haguenau	-	301	301	11 707	12 008
	Niederbronn	<u>1 547</u>	<u>3 019</u>	<u>4 566</u>	<u>2 797</u>	<u>7 363</u>
		6 638	9 189	15 827	14 504	30 331
Wissembourg	Lauterbourg	1 399	-	1 399	-	1 399
	Seltz	3 677	-	3 677	-	3 677
	Soultz-les-forêts	2 433	2 638	5 071	-	5 071
	Wissembourg	5 491	-	5 491	-	5 491
	Woerth	<u>580</u>	<u>2 764</u>	<u>3 344</u>	-	<u>3 344</u>
		13 580	5 402	18 982	-	18 982
Strasbourg-Campagne	Brumath	2 505	5 167	7 672	4 052	11 724
	Hochfelden	-	-	-	6 274	6 274
	Schiltigheim	13 989	6 095	20 084	-	20 084
	Truchtersheim	-	<u>447</u>	<u>447</u>	<u>4 149</u>	<u>4 596</u>
		16 494	11 709	28 203	14 475	42 678
Total		38 113	29 990	68 103	53 720	121 823

Environ 68 000 évacués se partagent en 38 000 pour la zone avant et 30 000 pour la zone arrière. Près de 54 000 sont des repliés. Au total 122 000 réfugiés potentiels doivent être installés dans l'espace départemental avec un changement de taille cependant : évacués et repliés pourront être superposés.

Le nouveau plan de réception, intitulé « *Liste des communes limousines avec indication du nombre et de l'origine des réfugiés qu'elles auraient à recevoir* » figure en plusieurs exemplaires dactylographiés estampillés secret et non datés.

Comment ce plan est-il construit ? Nous possédons une trace émouvante de sa confection. Sur deux feuillets manuscrits, au crayon noir, apparaissent les calculs mathématiques qui permettent de reconstituer le processus d'élaboration du plan de réception¹⁰.

Au cours de la première étape sont évalués les moyens c'est-à-dire la population disponible et susceptible d'héberger des évacués. Elle correspond à la population départementale en temps de paix soit 333 589 habitants, dont on soustrait 118 568 personnes résidant dans l'espace concerné par la dispersion volontaire – Limoges et certaines communes limitrophes de Limoges – et par les cantonnements militaires. Il reste une population disponible de 215 021 soit un ratio d'accueil de 32,5 % en cas d'évacuation et de 50 % (arrondi) en cas d'évacuation et repliement. Grâce à ces ratios, les moyens de chaque arrondissement sont dégagés.

Tableau 2. Nombre d'accueillis prévus par arrondissement en cas d'évacuation et de repliement.

Arrondissements	Evacuation à 32,5 %	Repliement à 50 %
Bellac	20 384	31 378
Limoges	21 416	32 950
Saint-Yrieix (ex arrondissement)	13 366	20 565
Rochechouart	14 721	22 646
Total	69 897	107 539
Evacués à recevoir	70 007	123 727
Déficit	110	16 188

¹⁰ ADHV 187 W 9. Voir annexe 2 : Plan de réception des communes alsaciennes. Sans date. Secret.

Dans une deuxième étape, les besoins et les moyens sont mis en rapport dans un tableau de correspondance construit sur les deux scénarii, évacuation seule, évacuation et repliement.

Tableau 3. Effectifs alsaciens à évacuer par arrondissement et capacité d'accueil des arrondissements de Haute-Vienne.

1 Evacuation				
<i>Arrondissements</i>	<i>Nombre évacués</i>	<i>Arrondissements de réception</i>	<i>Capacité d'absorption</i>	<i>Balance excé -dent/déficit</i>
Strasbourg-Campagne	28 203	Rochechouart et Saint-Yrieix la Perche(ex)	28 068	- 135
Saverne	5 091	Limoges	21 505	+ 587 *
Haguenau	15 827	Limoges		
Wissembourg	18 982	Bellac	20 396	+ 1 414
* compensés par le logement de 1 904 personnes appartenant à des familles de militaires.				
2 Evacuation et repliement				
Strasbourg-Campagne	42 678	Rochechouart et Saint Yrieix la Perche (ex)	43 181	+ 503
Saverne	29 832	Bellac	12 396	- 17 436
Haguenau	30 331	Limoges	32 950	+ 2 619
Wissembourg	18 982	Déjà logés Bellac	31 378	+ 12 396

D'une situation à l'autre, s'opèrent une densification de la présence alsacienne dans les arrondissements et un glissement des évacués de Saverne sur l'arrondissement de Bellac « *en serrant autant que possible l'arrondissement de Wissembourg au nord de l'arrondissement de Bellac* ».

Si la forme et le tirage multiple du document témoignent que sa confection est vraiment terminée, rien n'indique précisément la date de son achèvement. Mais plusieurs éléments laissent penser que cette date est très tardive, sans doute les derniers jours d'août 1939. Ainsi, dans une réponse au préfet de la Haute-Vienne, le sous-préfet de Wissembourg arrivé dans le département avec les premiers contingents d'évacués écrit-il le 9 septembre 1939 :

« *Cette liste (de communes évacuables) est extraite du plan de mobilisation qui m'avait été fourni par les services de la préfecture (du Bas-Rhin) déjà en 1938. Cependant à ma demande téléphonique, quelques jours avant la mobilisation, l'assurance m'avait été donnée qu'aucune modification n'était intervenue.* »

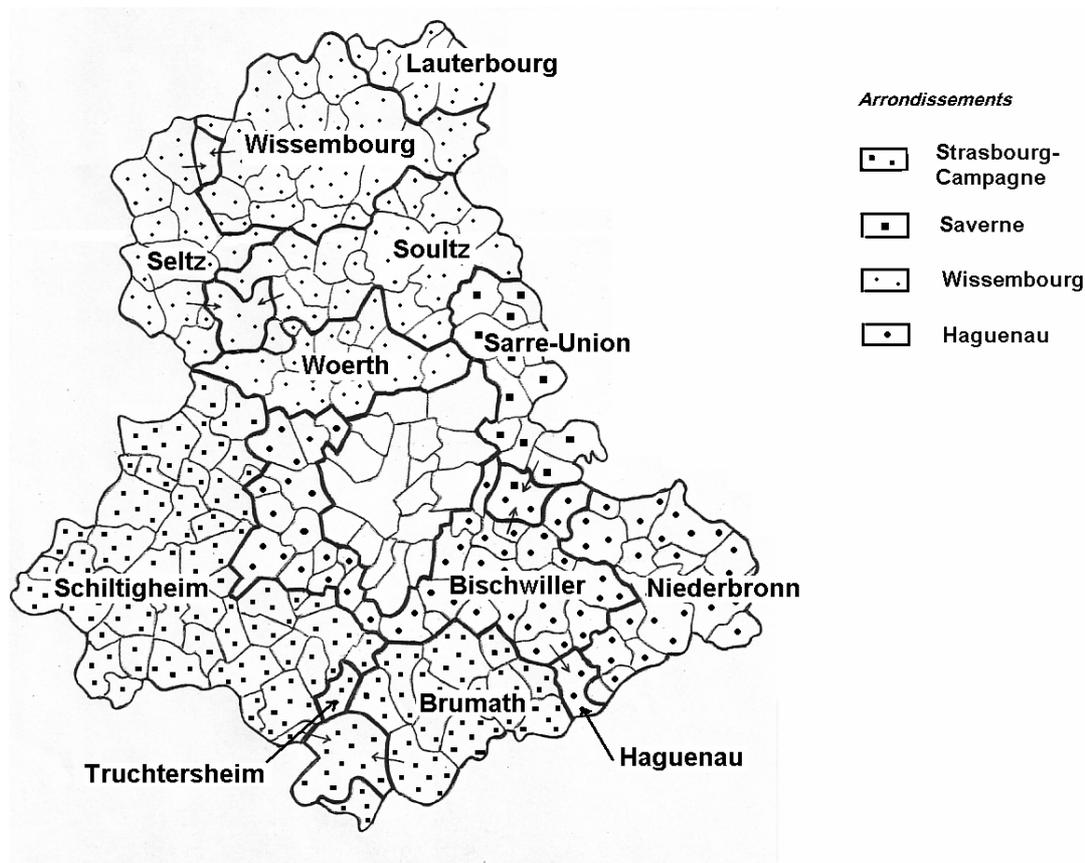
Or la géographie de la réception limousine qui apparaît dans ce document correspond au plan de 1936-1938 ! Par ailleurs, dans les heures qui précèdent les premières arrivées, le préfet de la Haute-Vienne avertit les responsables de l'accueil en gare :

« *Le lieu de destination dans le département de la Haute-Vienne ne sera pas conforme à celui dont ils (les évacués) ont reçu au départ l'indication. Il a été en effet nécessaire de modifier en dernière heure le plan d'hébergement de façon à donner plus d'élasticité pour le logement des réfugiés dans les communes de réception et d'accueil.* »

Ainsi, lorsque débute l'évacuation, l'administration du Bas-Rhin ne dispose pas de la nouvelle version du plan de réception. Une rétention volontaire d'informations ? C'est exclu. Un délai trop court pour transmettre est beaucoup plus probable.

Or comme le montre la carte réalisée, des modifications spectaculaires interviennent par rapport au plan précédent.

Figure 7 - Répartition des populations cantonales alsaciennes dans le département de la Haute-Vienne selon le plan de l'automne 1939.



- L'arrondissement de Bellac reçoit dorénavant l'arrondissement de Wissembourg en quasi-totalité soit plus de 17 800 personnes au lieu de 5 000 et tous les cantons et communes sont concernés.

- L'arrondissement de Rochechouart accueille celui de Strasbourg-Campagne – en partie – soit 12 700 en légère diminution par rapport au premier plan – 15 300 – et tous les cantons sont mis à contribution.

- Enfin l'arrondissement de Limoges reçoit de l'arrondissement de Saverne le canton de Sarre-Union en correspondance avec les cantons de Laurière, et, pour partie, d'Ambazac et de Saint-Léonard, de l'arrondissement de Wissembourg, le canton de Woerth sur deux communes du canton de Nieul, de l'arrondissement d'Haguenau, les cantons de Bischwiller, Haguenau – pour une commune – et Niederbronn-les-Bains sur les cantons de Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers, Pierre-Buffière, Aixe, ainsi que Nieul et Saint-Léonard pour partie ; enfin le reste de l'arrondissement de Strasbourg-Campagne se répartit dans les autres cantons de l'arrondissement, Saint-Germain-les-Belles, Nexon, Saint-Yrieix-la-Perche et Châlus. Au total 37 500 évacués au lieu des 50 000 prévus sont attendus dans tous les cantons sauf ceux de Limoges et d'Ambazac pour partie.

C'est un véritable bouleversement de la carte du printemps avec pour premier résultat une répartition beaucoup plus homogène. La presque totalité des cantons et communes sont concernées, à l'exception de l'agglomération de Limoges. Par ailleurs, il n'est plus fait mention de repliement, tous les hébergés sont des évacués. Il n'y a donc plus d'espace réservé comme l'était le nord du département.

De plus, si on calcule le ratio accueillis / population accueillante (recensement de 1936) la charge apparaît très voisine d'un arrondissement à l'autre.

Pour l'arrondissement de Bellac, les évacués prévisionnels représentent près de 29 % de la population. Dans 6 cantons le rapport s'établit entre 27 et 32 %. Seuls 2 cantons se distinguent avec une valeur plus faible, Bessines (21 %) et Châteauponsac (20 %), en raison de la faiblesse du contingent du chef lieu cantonal (Bessines 2 %, Châteauponsac 6 %). Les autres communes de ces cantons se situent dans la moyenne de

l'arrondissement. Aucune concentration d'importance puisque le contingent le plus fourni, celui de Bellac n'atteint pas 1 000 personnes.

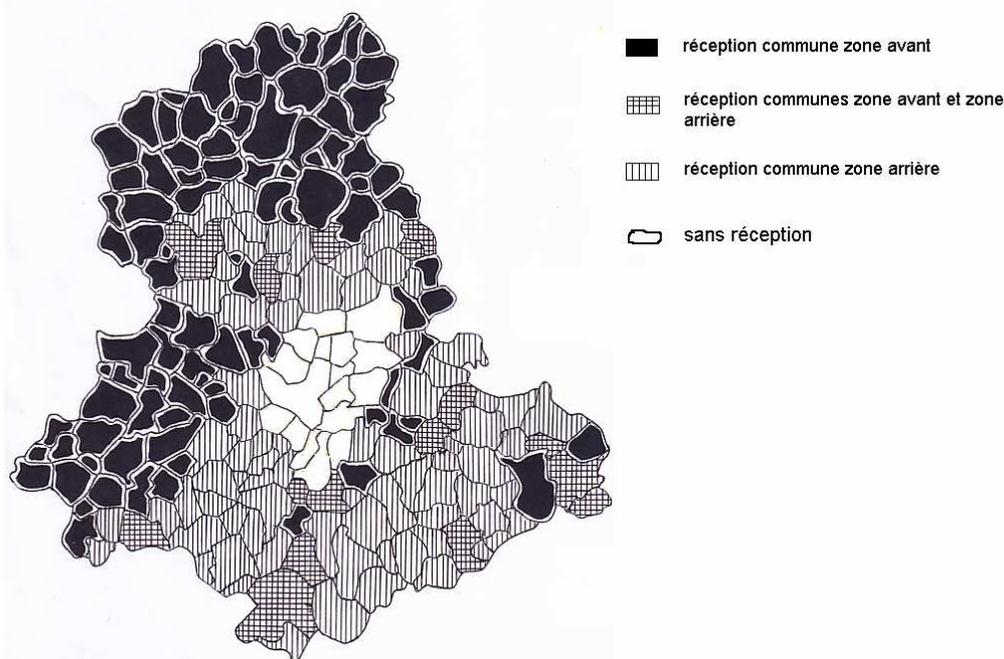
Dans l'arrondissement de Rochechouart, le rapport est légèrement plus élevé avec 34 % ; quatre des cinq cantons tournent autour de 32 %. Seul le canton de Rochechouart dépasse avec 37 % en raison d'un contingent plus fourni dans la commune de Rochechouart elle-même (42 %). A ce dernier contingent communal, il faut ajouter l'importance des effectifs prévus à Saint-Junien, commune la mieux pourvue du département avec près de 3 400 accueillis.

Dans l'arrondissement de Limoges, la situation est plus complexe. Le rapport global est de 16 % seulement mais il n'a pas grande signification car les cantons de l'agglomération de Limoges – sauf la commune d'Aureil – ainsi que celui d'Ambazac – sauf 2 communes sur 8, Saint-Laurent-les-Eglises et les Billanges – ne sont pas espace d'accueil ¹¹. Si l'on ne prend en compte que les cantons accueillants, on retrouve un rapport proche de ceux des deux autres arrondissements, 30 %, avec une fourchette communale serrée, entre 29 et 32 %. Les quatre villes de l'arrondissement, hors l'agglomération de Limoges, sont appelées à recevoir des effectifs nombreux : plus de 2 300 pour Saint-Yrieix-la-Perche, un peu moins pour Saint-Léonard (1 900), et autour du millier pour Eymoutiers (1 200) et Aixe-sur-Vienne (1 000). Les « gros » bourgs, souvent chefs-lieux cantonaux, se situent entre 600 et 800.

Le nouveau plan de réception aboutit donc à une meilleure répartition de l'accueil dans le département. A l'exception de l'agglomération limougeaude, tout l'espace est occupé et les effectifs sont homogènes. Cela signifie-t-il que la charge soit automatiquement égale pour les trois arrondissements ?

Pour répondre, il faut introduire, à nouveau, la distinction évacuation immédiate (zone avant) et évacuation différée (zone arrière).

Figure 8- L'espace départemental de réception des communes alsaciennes selon leur zone d'appartenance à l'automne 1939.



La carte obtenue met en évidence une concentration de l'accueil immédiat sur le nord c'est-à-dire l'arrondissement de Bellac en réception de l'arrondissement de Wissembourg dont on sait qu'il est principalement situé en zone avant et sur l'ouest du département, c'est-à-dire l'arrondissement de Rochechouart en correspondance avec celui de Strasbourg-Campagne avec son gros canton de Schiltigheim compris en zone avant. A l'est, dans l'arrondissement de Limoges, si l'on note une situation mixte pour les cantons de Saint-Léonard, Eymoutiers et Châteauneuf-la-Forêt, force est de constater que l'arrondissement

¹¹ Ce sont les cantons d'Ambazac (9 856), Limoges-ville (95 217), Le Palais (1 170), Limoges-ouest (4 129), et Limoges-sud (8 196).

est avant tout concerné par l'évacuation différée, en somme une réserve.

Le nouveau plan, par la redistribution qu'il opère entre les arrondissements de Bellac et de Limoges, aboutit sans conteste à une homogénéisation de l'accueil dans l'espace départemental. L'arrondissement de Limoges se trouve soulagé par un transfert de charge important – et un peu étonnant – sur l'arrondissement de Bellac.

Ce plan constitue donc une révision profonde de la version précédente. Il apporte une correction majeure à une prévision très problématique.

Cette rectification résulte-t-elle d'une demande alsacienne ou est-elle une affaire purement limousine ? Rien dans les archives ne permet de répondre.

Dès 1934, les administrations alsacienne et limousine coopèrent à distance pour organiser la rencontre de deux populations départementales au cas où. Pendant deux ans, les autorités travaillent à petits pas, échangent informations, remarques et suggestions. En somme une planification sans pression particulière. S'agissant de la réception, le résultat pourtant surprend. L'espace départemental est rempli mais, semble-t-il, sans réflexion approfondie sur les modalités du remplissage éventuel. Il en résulte de fortes disparités potentielles, au profit du nord du département. Ce plan officiel à l'été 1936, reste d'actualité au moins jusqu'au printemps 1939¹².

Suite à la nouvelle instruction générale de sauvegarde de juillet 1938, une seconde planification est lancée au début de 1939. Dans un contexte international très tendu, poursuite de la crise tchèque, prémices de la crise polonaise, cette phase de coopération apparaît plus difficile, plus heurtée. Le nouveau plan de réception élaboré à une date qu'il n'est pas possible de préciser, bouleverse la géographie construite par le plan de 1936-1938. Par un transfert de charge de l'arrondissement de Limoges sur celui de Bellac, le fort déséquilibre alors constaté se trouve en partie gommé. D'un plan à l'autre l'amélioration est incontestable.

Redéfinies en quelques semaines et sous la pression des événements, les nouvelles modalités confèrent à la rencontre programmée, quelque chance de bon déroulement. Il nous faut maintenant analyser la réalisation qui est faite de ce plan à l'automne 1939.

LE PLAN A L'EPREUVE DE L'HISTOIRE

Une arrivée maîtrisée.

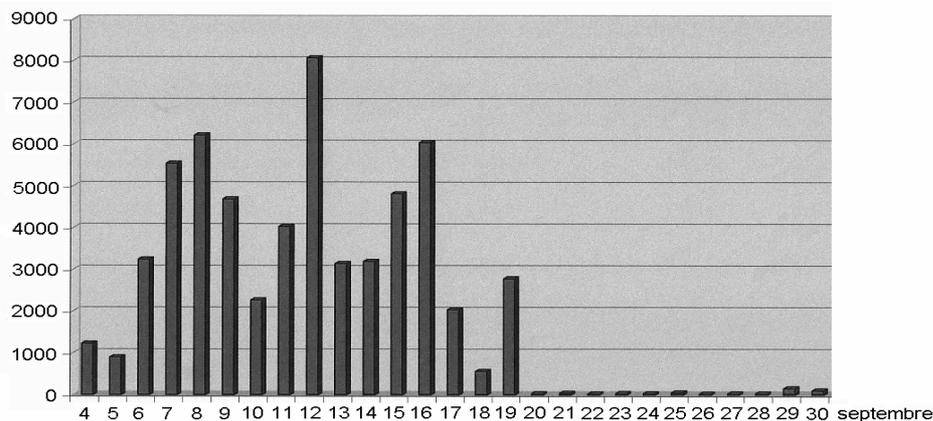
Chronologie

Nous sommes bien renseignés sur la chronologie de l'arrivée car, dès le 4 septembre, l'administration communique chaque jour à la Vice-présidence qui le lui a demandé, le nombre de personnes arrivées la veille. Or nous avons conservé le double des télégrammes¹³. Les premiers évacués alsaciens foulent le sol limousin dans la nuit du 3 au 4 septembre 1939. Ils arrivent de Wissembourg en deux convois ferroviaires qui stoppent en gare de Saint-Sulpice-Laurière. Du premier descendent 468 personnes immédiatement dirigées sur Magnac-Laval, du second 715 autres partent vers le Dorat et Dinsac. Le commissaire spécial de Limoges signale l'arrivée au même moment d'isolés qui se dispersent aussitôt : sept s'installent à Saint-Denis-les-Murs, sept autres à Bellac, neuf autres à Gorre, douze gagnent Saint-Junien et quatre Saint-Sulpice-les-Feuilles. Ces quelque 1 200 Alsaciens du 4 septembre constituent le premier contingent d'un flot puissant.

¹² Il aurait été appliqué si Munich n'avait pas débouché sur les accords que l'on connaît.

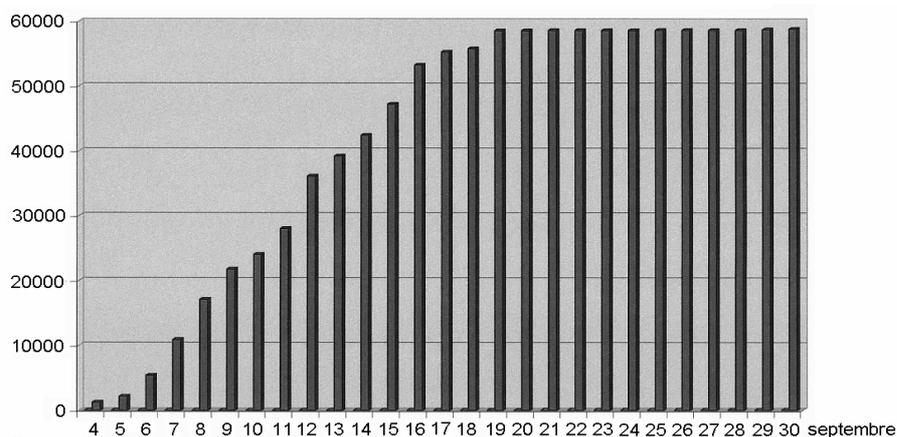
¹³ ADHV 187 W 9. Il est même possible d'analyser la chronologie de l'arrivée dans chaque commune grâce à 3 R 15 dans lequel il y a un récapitulatif des mouvements journaliers avec excédent ou déficit par rapport à la prévision.

Figure 9 - Chronologie des arrivées des évacués alsaciens en Haute-Vienne. Septembre 1939.



La courbe des arrivées journalières montre une forte irrégularité avec des pics marqués les 7 et 8 septembre, surtout le 12 et, à degré moindre, le 16 septembre. Ces jours-là, de véritables vagues déferlent avec près de 6 000 arrivants. Elles diminuent quelque peu les jours suivants mais les contingents restent importants avec environ 3 000 personnes. Dans cette évolution heurtée, il faut sans doute lire les difficultés de formation et de circulation des convois ferroviaires. Passé le 19 septembre, le flot des arrivées retombe. Elles ne se font plus qu'au compte-gouttes, quelques dizaines, et les contingents un peu plus fournis des 29 et 30 septembre n'inversent pas la tendance. C'est sans doute ce tarissement qui motive la demande de l'administration centrale d'interrompre l'envoi des télégrammes préfectoraux. Dorénavant, seul un afflux exceptionnel, 2 000 personnes et plus, doit être signalé immédiatement. Le dernier contingent communal d'importance se présente le 11 octobre 1939. Il s'agit de 365 ressortissants d'Herbitzheim « *expédiés de Cognac en Charente* » vers le nord de la Haute-Vienne à Saint-Sulpice-Laurière. Mais des isolés continuent d'arriver jusqu'au début du mois de novembre. Ainsi une famille, composée d'une mère et de ses trois enfants, « *qui avait été évacuée sur Ribérac (Dordogne)* » est « *rapatriée (sic) à Saint-Laurent-sur-Gorre* » où elle retrouve les habitants de Bischheim... le 4 novembre.

Figure 10 - Arrivées cumulées des évacués en septembre 1939.



Forte croissance des effectifs du 4 au 19 septembre puis quasi stagnation jusqu'à la fin du mois, deux semaines suffisent pour transférer les habitants du nord du département du Bas-Rhin dans leur espace d'accueil. Pour les autorités limousines, deux semaines intenses et fébriles.

Ampleur

Au 1^{er} octobre, alors que le mouvement s'achève, l'administration déclare près de 59 000 arrivées – 58 874 en fait 58 784 après comptage –. Ce nombre est-il assuré ? Il est permis d'en douter et ce, pour une raison principale. Le comptage journalier s'est effectué à partir des convois de chemins de fer et, par là même, ignore les personnes arrivées « *par leurs propres moyens* ». A la date du 1^{er} octobre, il y a donc sous-évaluation.

Cela est confirmé par une nouvelle déclaration adressée à Paris quelques jours plus tard. Au 10 octobre 1939, selon le préfet, 66 735 alsaciens du Bas-Rhin sont arrivés dont 62 863 pour la population civile et 3 872 pour les administrations. Les accompagnent 148 personnes du Haut-Rhin ! Or nous n'avons pas trace d'un nouvel afflux, début octobre. Comme il est donc exclu que 8 000 arrivées nouvelles d'isolés aient eu lieu dans les 10 jours, on peut raisonnablement penser que la nouvelle estimation est une rectification qui prend en compte le déficit signalé plus haut.

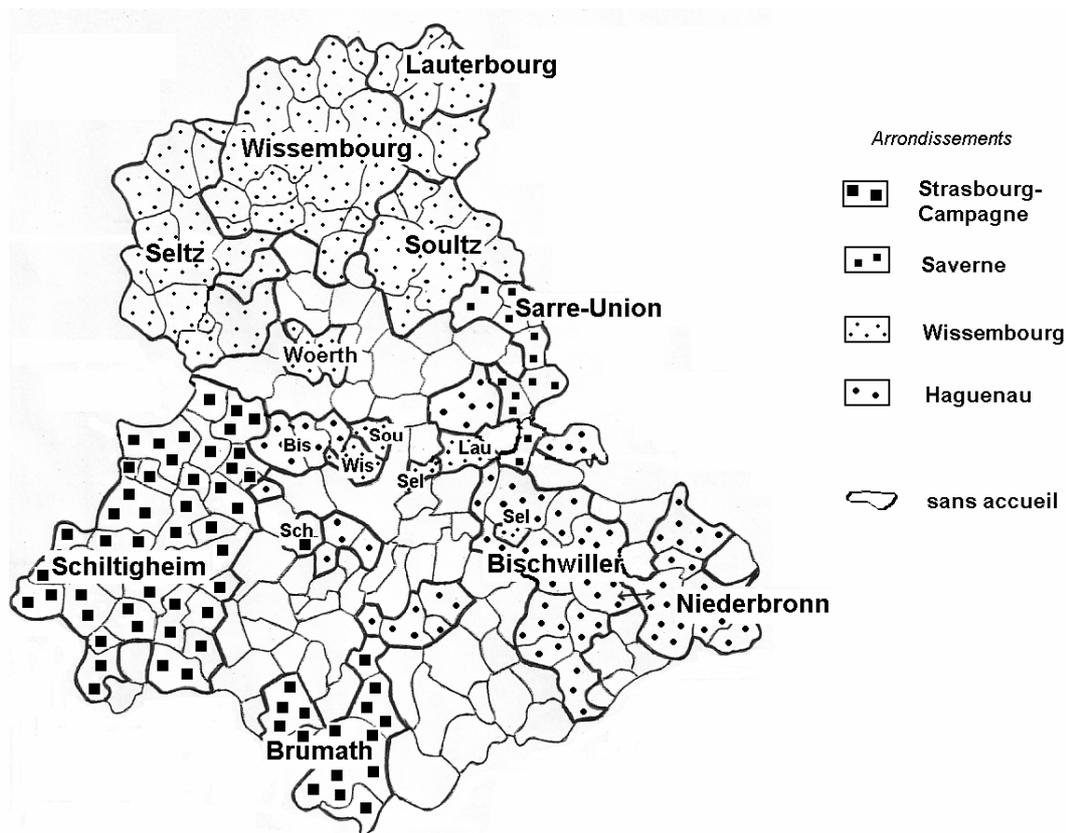
Ainsi, en un peu plus d'un mois, la population de la Haute-Vienne se gonfle de 67 000 évacués alsaciens. Cela correspond à peu près au nombre prévu par le plan d'évacuation du printemps 1939, 68 103. Les autorités alsaciennes ont donc conçu juste. Un bel exemple d'efficacité administrative !

La distribution géographique des accueillis confirme-t-elle ce beau travail ?

Distribution spatiale

Nous possédons des états numériques par communes d'accueil pour octobre 1939. Ils sont lacunaires mais se trouvent heureusement complétés par un récapitulatif des contingents arrivés, par arrondissement et par communes ¹⁴. Bien que n'étant pas datés, on peut affirmer, après recouplement de plusieurs situations communales, que nous sommes dans les derniers jours d'octobre. Installons les renseignements sur la carte départementale.

Figure 11 - L'installation dans l'espace départemental en octobre 1939.



La géographie obtenue concentre en une masse compacte, l'arrondissement de Wissembourg dans le nord, scinde l'arrondissement de Strasbourg-Campagne en deux taches, l'une à l'ouest pour le canton de Schiltigheim et l'autre au sud pour le canton de Brumath. L'arrondissement de Haguenau, plus éclaté, se trouve en ceinture de Limoges et à l'est du département pour le canton de Niederbronn et pour le gros du

¹⁴ ADHV 187 W 175 et 187 W 28. Rien n'indique comment ces données ont été obtenues par l'administration mais on peut penser qu'elles ont été soit extraites des avis télégraphiques d'arrivées dans les communes, soit plus sûrement, transmises par les maires, téléphoniquement, ce qui expliquerait l'absence de trace papier.

canton de Bischwiller. Enfin l'arrondissement de Saverne occupe le nord-est de l'arrondissement de Limoges, principalement dans le canton de Laurière.

Rien de surprenant, cette disposition générale correspond à la prévision définie par les autorités limousines.

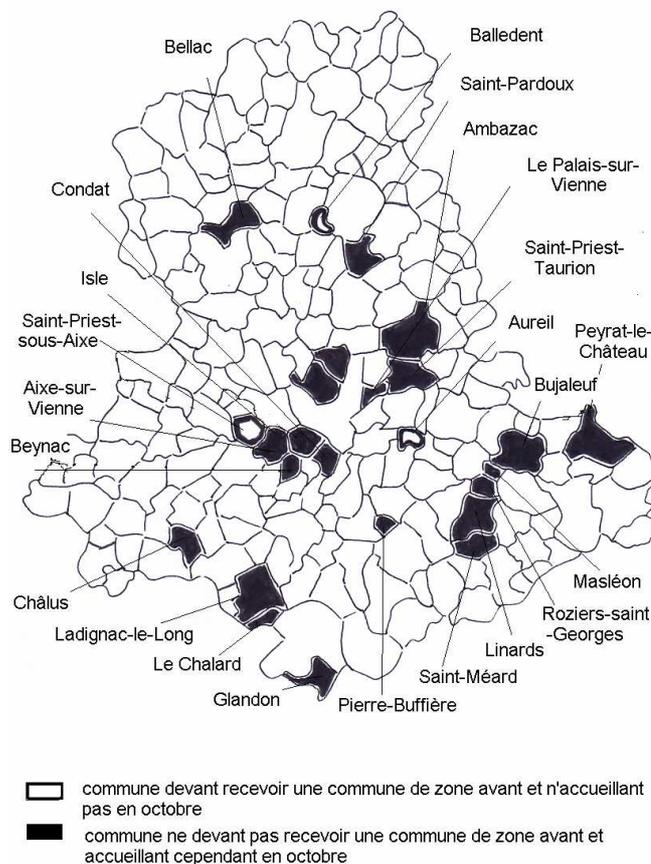
La distribution des populations évacuées par cantons et par communes ne surprend pas, elle non plus. Elle distingue deux sortes de communes : celles qui accueillent et celles qui sont exemptées.

Les premières sont très majoritaires puisqu'elles représentent les 2/3 de l'ensemble (140/206).

Les secondes (66/206), si elles appartiennent aux trois arrondissements, se concentrent principalement dans l'arrondissement de Limoges, notamment au sud. Ainsi des cantons, parfois entiers, échappent-ils à l'accueil : Saint-Germain-les-Belles, Nexon, Châlus, Aixe-sur-Vienne, à un degré moindre Nantiat, Ambazac et Eymoutiers.

Cette opposition correspond à la distinction alsacienne zone avant-zone arrière et les communes exemptées restent en attente d'évacuation de la zone arrière. La prévision est donc globalement respectée. Globalement car dans le détail, des modifications peuvent être observées.

Figure 12 - Communes limousines en décalage avec le plan de réception lors de l'installation des évacués en octobre 1939.



Une première modification concerne l'agglomération de Limoges, largement entendue, où des communes ne devant pas recevoir, accueillent dès octobre : c'est le cas d'Ambazac, Couzeix, Chaptelat, Le Palais, Isle, Condat et Saint-Priest-Taurion. Ces communes constituaient, au printemps 1939, une réserve pour la dispersion de la ville. Mais en avril, la mesure a été rapportée et, bien que ces communes ne soient pas intégrées dans le nouveau plan, lorsque le flot des évacués déferle, le préfet ne peut ignorer cet espace vide en périphérie de la capitale.

Un deuxième changement concerne cinq communes qui ne reçoivent pas bien qu'étant commune d'accueil de populations de la zone avant : il s'agit de Saint-Priest-sous-Aixe, Aureil, Balledent et Beaumont, auxquelles se substituent des communes « libérées » – Isle et Condat pour les deux premières – ou sous-

employées – Châteauponsac et Nedde pour les deux dernières –.

Enfin, situation inverse, certaines communes, bien qu'en correspondance avec des communes de la zone arrière, accueillent pourtant. Trois cas se présentent. Il peut s'agir d'un desserrement spontané, dès l'arrivée : ainsi Peyrat-le-Château reçoit d'Eymoutiers une partie des évacués de Niederbronn, Pierre-Buffière partage l'accueil avec Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Yrieix-la-Perche se trouve soulagé par Lagnac-le-Long, Le Chalard et Glandon et des évacués de Schiltigheim et de Bischheim en petit nombre, il est vrai, s'installent respectivement à Aixe-sur-Vienne et Châlus. Il arrive que la venue de la commune de la zone arrière soit anticipée : ainsi Soufflenheim reçue par Saint-Méard, Linards, Roziers-Saint-Georges, Masléon et Bujaleuf. Enfin il y a les arrivées sauvages dans une commune carrefour : Bellac accueille plus de 300 Alsaciens originaires d'une vingtaine de communes dont certaines du Haut-Rhin ! – Colmar pour 95 personnes, Neuf-Brisach 13 personnes –.

La géographie de la réception est donc globalement respectée. Les quelques différences de détail travaillent plutôt à une augmentation de l'espace d'accueil en novembre 1939, grâce notamment aux communes de la périphérie de la ville préfectorale.

En septembre 1939, l'arrivée des évacués alsaciens paraît se réaliser selon les prévisions administratives. Un nombre proche du contingent défini et une géographie respectée témoignent de la perspicacité des deux administrations préfectorales. Pourtant, dès la mi-octobre, la correspondance du préfet de la Haute-Vienne révèle que le phénomène s'emballe et qu'il menace de tourner à la catastrophe.

Une arrivée problématique

La réception limousine en péril

Dès le 13 octobre 1939, le préfet de la Haute-Vienne alerte la Vice-présidence ¹⁵ :

« L'effectif des réfugiés en provenance de l'Alsace, actuellement hébergés en Haute-Vienne s'élève à 66 735. Or ma circonscription est appelée à recevoir éventuellement les populations comprises dans la seconde zone d'évacuation du Bas-Rhin dite zone arrière (14 communes de l'arrondissement de Haguenau, 14 de Saverne, 27 de Wissembourg et 26 de l'arrondissement de Strasbourg, soit environ 28 000 mais c'est là une estimation très inférieure à la réalité si je tiens compte de l'ampleur du dépassement qui s'est produit au moment de l'afflux des habitants de la première zone (50 %). »

Il ajoute :

« L'arrivée des évacués de la 1^{ère} zone a placé mon administration et les collectivités d'accueil devant une situation imprévue qui fut extrêmement difficile. La capacité d'absorption des communes a été en effet alors débordée, provoquant dans la plupart des cas une sursaturation très dommageable. »

Et poursuit, crescendo :

« Il (le département) n'est même pas en mesure de recevoir l'effectif de 28 000 personnes correspondant aux évaluations initiales. »

Pour finir par le plus important :

« Il convient qu'en aucune hypothèse je ne sois appelé à recevoir plus de la moitié de la 2^{ème} zone d'évacuation. »

En somme, le préfet, constatant que l'arrivée des évacués de la seule zone avant lui apporte la totalité du contingent prévu pour l'évacuation complète, zone avant et zone arrière, anticipe et s'inquiète au point de réclamer la suspension du plan d'évacuation pour sa phase 2.

Il faut vérifier les assertions de l'administration.

L'analyse de la liste des communes évacuées confirme les propos du préfet ¹⁶. En effet, la zone avant est intégralement arrivée conformément au plan d'évacuation. En effet, les communes évacuées appartiennent à la seule zone avant, à l'exception de trois communes (sur 96) qui relèvent de la zone arrière : Soultz-les-Forêts (pour 60 personnes) de l'arrondissement de Wissembourg, Schirrhoffen (305) et Soufflenheim (2 557) de l'arrondissement de Haguenau. Si nous retranchons la population de ces trois communes de zone arrière, la zone avant envoie donc 64 000 Alsaciens environ. Or le plan d'évacuation ne prévoyait pour cette zone que 38 000 évacués. Il y a donc excédent de près de 26 000 personnes. Le 50 % de dépassement avancé par le préfet n'est donc pas exagéré. Il est même inférieur à la réalité (68 %).

¹⁵ Rapport du préfet de la Haute-Vienne à la Vice-présidence du 13 octobre 1939.

¹⁶ Voir annexe 2 : Plan de réception des communes alsaciennes.

Pourtant, on a peine à croire que ces 26 000 évacués supplémentaires soient suffisants pour épuiser les capacités d'accueil du département, censé recevoir 68 000 évacués et même 122 000 en cas de repliement – simple hypothèse, il est vrai –.

Deux faits se conjuguent pour créer la situation qui angoisse tant les autorités départementales.

Le premier est avancé par le préfet dans le courrier du 13 octobre :

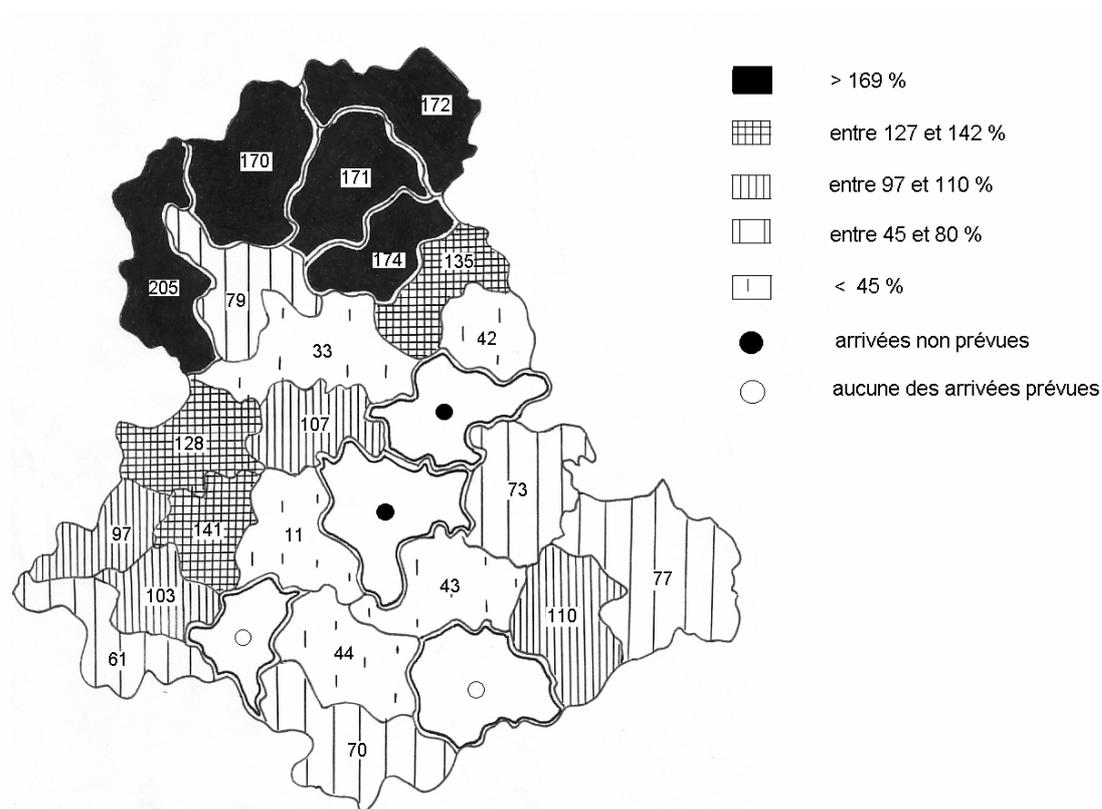
« *En plus des réfugiés du Bas-Rhin, le département a donné hospitalité à des milliers d'autres réfugiés* » et il ajoute « *au 1^{er} octobre, ce sont 91 000 personnes qui sont accueillies en Haute-Vienne.* »

Qui sont les 25 000 réfugiés non alsaciens ? Avant tout des Parisiens d'origine limousine de retour dans leur famille. Nous les retrouverons plus avant. Au total, avec plus de 90 000 accueillis, le département n'est pas loin de sa capacité globale et l'on comprend mieux l'utilisation du terme saturation.

La seconde explication de la « sursaturation » tient au surafflux des évacués alsaciens dans un grand nombre d'espaces, cantons et communes, sollicités.

Intéressons-nous, pour commencer, aux cantons concernés en mettant en rapport les arrivées avec la prévision du plan. Nous obtenons une carte tout à fait parlante :

Figure 13 - L'accueil dans les cantons limousins en octobre 1939 par rapport au plan.



On constate que cinq cantons connaissent un dépassement important (> 169 %) : il s'agit de Mézières-sur-Issoire, Châteauponsac, Magnal-Laval, Saint-Sulpice-les-Feuilles et Le Dorat. Tous ces cantons appartiennent à l'arrondissement de Bellac. A un degré moindre de dépassement, les cantons de Saint-Laurent-sur-Gorre, Bessines et Saint-Junien.

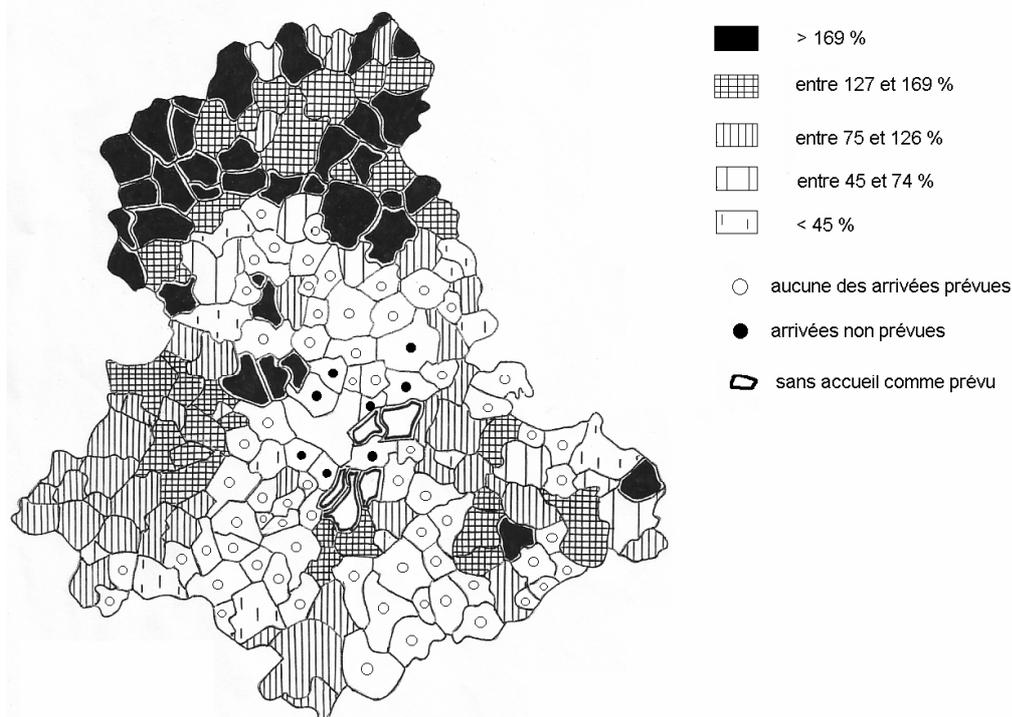
Pour quatre cantons, les effectifs reçus correspondent à peu près aux prévisions (entre 97 et 110 %). Deux d'entre eux font partie de l'arrondissement de Rochechouart. Ce sont Oradour-sur-Vayres et Rochechouart. Deux relèvent de l'arrondissement de Limoges : Châteauneuf-la-Forêt et Nieul.

Les douze cantons restants sont loin de recevoir le contingent fixé (< 80 %). Pour cinq d'entre eux le déficit se situe entre la moitié et les trois quarts des effectifs prévus : il s'agit des cantons de Bellac, Eymoutiers, Saint-Léonard, Saint-Yrieix-la-Perche et Saint-Mathieu. Cinq autres, Pierre-Bufferrière, Nexon, Laurière, Nantiat et Aixe-sur-Vienne ne reçoivent pas la moitié du contingent prévu. Dans les cantons de Châlus et de Saint-Germain-les-Belles, aucune des arrivées programmées n'intervient. A l'exception de Saint-Mathieu, Bellac et Nantiat, les cantons déficitaires sont tous compris dans l'arrondissement de Limoges.

Remarquons enfin que, bien que dispensés d'accueil, les 4 cantons de l'agglomération de Limoges ainsi que celui d'Ambazac, reçoivent des réfugiés en octobre 1939.

Au niveau communal, la surcharge est tout aussi spectaculaire.

Figure 14 - L'accueil dans les communes limousines en octobre 1939 par rapport au plan.



Sur la carte, la diversité des situations éclate.

Une dizaine de communes sont déficitaires et ne reçoivent pas le contingent prévu. Une vingtaine accueillent à peu près le nombre prévu. Enfin, environ 80 communes sont excédentaires et, parmi elles, un tiers enregistrent un quasi-doublement des effectifs prévus. C'est dans ces communes « *que les ressources locales demeurent, dans de nombreux cas, gravement déficitaires* » créant une situation « *très dommageable aux conditions d'installation de nos compatriotes alsaciens* » et... rendant difficile l'accueil de nouveaux évacués d'Alsace.

Ainsi, en septembre-octobre 1939, l'évacuation de la seule zone avant amène en Haute-Vienne un nombre d'Alsaciens égal au total prévu pour l'évacuation complète et ces évacués, conformément au plan de réception gagnent les communes désignées pour l'accueil de la zone avant. Ces communes connaissent, très vite, la saturation alors que les autres ne voient toujours rien venir.

Mais comment expliquer un tel excédent global générateur de nombreuses situations difficiles dans le département ?

La prévision alsacienne en défaut

Rien dans les archives limousines ne permet de répondre. C'est assez normal dans la mesure où la prévision de l'évacuation échappe aux autorités de l'espace de réception. Car la défaillance se situe en Alsace. A l'évidence, les autorités alsaciennes ont sous-évalué le nombre des départs. Au printemps 1939, elles ont arrêté un nombre de personnes évacuables beaucoup trop faible et, dès les premiers jours de septembre, la prévision est dépassée. Pourtant il est difficile de croire à une erreur aussi grossière quand on sait le soin avec lequel les plans d'évacuation ont été confectionnés. Ne faut-il pas plutôt invoquer un élément nouveau, imprévu, modifiant la donne ?

Analysons le phénomène arrondissement alsacien par arrondissement en confrontant prévision et arrivées. Dans chacun des arrondissements, il y a dépassement mais avec des différences de l'un à l'autre. Pour deux d'entre eux, la distorsion est très forte puisqu'on aboutit à un doublement des effectifs. Ainsi de l'arrondissement de Wissembourg arrivent 26 000 personnes au lieu des 13 600 prévues. L'arrondissement de Haguenau en envoie 15 200 au lieu des 6 600 attendues. Pour les deux autres, l'excédent est moindre en proportion : Saverne avec le seul canton de Sarre-Union évacue 2 100 personnes au lieu de 1 400 et Strasbourg-Campagne avec les cantons de Schitigheim et Brumath, 21 000 au lieu de 16 500.

Ces écarts très importants entre les arrondissements étonnent. Pourquoi une relative fiabilité des prévisions dans un cas et une erreur aussi patente dans l'autre quand on sait que le concepteur est le même, que les critères de construction sont identiques ?

Risquons une hypothèse suggérée par la géographie alsacienne.

Sur la carte du Bas-Rhin, les arrondissements de Wissembourg et, à un degré moindre, de Haguenau apparaissent particulièrement vulnérables. Ils constituent la pointe septentrionale du département, avec l'ennemi sur les flancs nord et est. N'est-ce pas cette situation, avec la conscience aiguë du danger immédiat, qui explique le départ massif de ces populations communales ?

Confrontons l'hypothèse à la situation inverse. Les quatre communes du canton de Sarre-Union en avancée de l'arrondissement de Saverne apparaissent abritées. Elles ne sont pas frontalières et se disposent de façon méridienne. Au lendemain de l'entrée en guerre, ce sont les contingents prévus voire même légèrement inférieurs pour deux d'entre elles qui prennent le chemin du Limousin !

Il semble donc que, s'il y a eu erreur d'appréciation de l'administration du Bas-Rhin, elle porte avant tout sur la réaction des populations à la déclaration de guerre. C'est vraisemblablement sur la psychologie liée à la perception du risque que l'analyse des autorités du Bas-Rhin pêche lorsqu'elles élaborent le plan d'évacuation. A leur décharge, rappelons qu'elles le bâtissent en temps de paix, au printemps 1939. Difficile alors d'anticiper et de concevoir un scénario de départ tellement massif qu'il ressemble à une fuite.

Le bel ouvrage d'une programmation impeccable se briserait ainsi sur un désir panique des populations de quitter leur département menacé ! Un propos du directeur technique de Pechelbronn au sous-préfet de Wissembourg parle dans ce sens ¹⁷ :

« Je vous signale en passant que lors de l'évacuation, un certain nombre de nos hommes bien que requis civils ou affectés spéciaux, ont filé avec leurs familles. La plupart sont revenus mais pas tous : il nous en manque une quinzaine sur les 200 dispersés. »

A l'automne 1939, la Haute-Vienne fait le plein des évacués prévus. 67 000 Alsaciens arrivent dans le département. Mais cet afflux ne correspond qu'à la première phase, celle de l'évacuation de la zone avant.

Par ailleurs, ces arrivées s'additionnent avec d'autres, certes improvisées mais pourtant massives (25 000).

Il en résulte que le département épuise sa capacité d'accueil dès le mois d'octobre ce qui remet en cause la poursuite de l'évacuation alsacienne et notamment la phase 2, l'évacuation de la zone arrière.

Les évacués, s'installent, conformément au plan de réception dans le tiers de communes devant recevoir la zone avant. Mais ils arrivent en surnombre pour des raisons sans doute plus psychologiques qu'administratives provoquant par là-même une « *sursaturation* » préjudiciable pour les deux populations : les accueillis et les accueillants.

¹⁷ ADHV 187 W 18. Courrier du 1^{er} novembre 1939.

C'est ce que le préfet signale à Paris dès le 13 octobre. C'est ce qui le pousse, le 7 novembre 1939, à demander à son collègue du Bas-Rhin de suspendre tout envoi de populations nouvelles, originaires de la zone arrière. Le 18 novembre, il reçoit de la Vice-Présidence qui a saisi la gravité de la situation, le courrier salvateur¹⁸ :

« *J'ai décidé de ne plus envoyer de nouveaux réfugiés dans votre département.* »

Et Camille Chautemps d'ajouter :

« *Dès lors, vous pouvez disposer de la totalité de votre territoire pour héberger ceux dont vous avez actuellement la charge.* »

Dès lors, l'arrivée officielle des évacués alsaciens est achevée. Il reste à étudier l'installation des 67 000 évacués accueillis.

UN ETABLISSEMENT ADMINISTRE DES EVACUES ALSACIENS

Début septembre, les premiers évacués alsaciens foulent la terre limousine. Arrivés en gare de répartition, ils doivent être acheminés au plus vite dans la commune de correspondance, leur nouvel espace de vie. Là, il faut les nourrir, les soigner éventuellement et les reconforter autant que possible. C'est l'accueil proprement dit, le premier accueil. Quelques jours plus tard, les arrivées cessant, l'installation véritable peut survenir.

Toutes ces opérations sont organisées par l'administration conformément aux directives inscrites dans la 4^{ème} partie de l'IGS 38-39. Tous les aspects sont abordés, toutes les étapes sont décrites, rien n'est laissé à l'improvisation.

Pourtant les autorités savent que pour réussir l'établissement des évacués, une forte mobilisation de la population limousine s'avère indispensable.

L'accueil en gare

Une préparation précoce

La très grande majorité des Alsaciens évacués arrivant par chemin de fer, la première intervention administrative se déroule en gare et principalement dans la gare de répartition de Limoges-Bénédictins.

Ce premier contact avec une population en grande souffrance est essentiel mais délicat. L'administration s'y prépare dès l'automne 1938. En octobre, un long rapport émanant de la 4^{ème} division de la préfecture définit l'organisation et les missions du service d'hébergement et de ravitaillement des évacués de passage à Limoges¹⁹. Dans les jours qui précèdent le début de l'évacuation, une note de service intitulée « *L'organisation de l'hébergement, du ravitaillement et de la répartition des populations évacuées pendant la période de repliement* » est remise à tous les chefs de service impliqués dans cette tâche.

L'accueil en gare diffère en fonction de la durée du transit.

Pour la majorité des évacués (9 000), il est prévu un transit court, quelques heures au plus, le temps de former le train. Les évacués ne descendent pas et sont ravitaillés sur place soit en boisson seulement (6 000), soit avec un repas (3 000). Ils relèvent du service d'accueil des réfugiés en gare pour lequel le préfet demande au Génie, l'édification d'une baraque adaptée avec salle de préparation des repas, présentation et livraison aux évacués, cuisine, livraison des vivres et du vin, magasin d'approvisionnements, infirmerie provisoire, toilettes.

Les autres évacués, environ 6 000, descendent c'est-à-dire que, devant attendre au moins 24 heures avant de gagner leur destination finale, ils doivent être hébergés. A la descente du train, ils sont regroupés dans un hangar de triage, près de la gare, et, sur indication téléphonique de l'organe régulateur de préfecture, ils sont répartis dans les centres d'hébergement de la ville. La recherche des lieux, commencée en 1938, aboutit en janvier 1939 à la constitution de 5 centres « *aussi rapprochés que possible de la gare* » et pourvus chacun d'un poste de ravitaillement²⁰. Reste à convaincre les propriétaires des immeubles du bien-fondé de ces choix.

¹⁸ ADHV 187 W 9.

¹⁹ ADHV 187 W 32. Rapport du 28 octobre 1938, 89 p.

²⁰ ADHV 187 W 44.

1. Centre Cirque Théâtre municipal : le Cirque théâtre (poste de ravitaillement), la salle des Fêtes Cyrano, salle

Pour maîtriser ces mouvements, le préfet compte sur trente agents auxiliaires de la police spéciale.

La seconde intervention administrative consiste à diriger les évacués sur leur commune de réception. Pour cela, il convient d'en effectuer le tri. Il s'effectue dans trois gares de répartition. Des cinq gares de régulation prévues par le plan initial de 1938, Limoges-Bénédictins, Limoges-Montjovis, Saint-Sulpice-Laurière, Nexon et Aix-sur-Vienne, le plan refondu en juin 1939 ne conserve que les deux gares limougeaudes et celle de Saint-Sulpice-Laurière. Dans chaque gare, une équipe administrative est désignée. En gare de Saint-Sulpice-Laurière, une équipe réduite de cinq personnes – un inspecteur auxiliaire et quatre auxiliaires –, organise le transbordement des populations qui doivent séjourner dans le nord du département et, pour cela, emprunter la ligne transversale Le Dorat - Magnac-Laval. En gare de Limoges-Bénédictins, l'équipe est beaucoup plus étoffée. Ce sont huit personnes – le commissaire spécial, le directeur départemental de l'Assistance publique, le chef de bureau de la 4^{ème} division, un commissaire de police, deux inspecteurs principaux et deux inspecteurs auxiliaires – qui trient parmi les évacués ceux qui « auront à être acheminés dans la commune d'accueil définitif par le train (SNCF) et ceux qui le seront par le tramway » (CDHV). Pour ces derniers, cela implique de gagner la gare Montjovis par une rame spéciale dans laquelle ils sont placés directement, dès leur arrivée à Limoges. En gare Montjovis, les évacués sont répartis sur les différentes lignes du réseau départemental de tram. Environ 6 000 personnes sont concernées ²¹.

Une réalisation délicate

L'accueil d'une population physiquement et moralement fragilisée constitue une tâche redoutable. Comment les autorités départementales font-elles face et quel bilan peut-on dresser du premier accueil ?

L'accueil en gare, autant qu'on puisse l'apercevoir, ne se déroule pas tout à fait comme prévu :

« *Les réfugiés bivouaquent littéralement dans la gare et les alentours, bientôt jonchés d'immondices, rendent quasiment la situation invivable* ²². »

Deux explications à cette maîtrise très relative. D'une part les contingents journaliers d'arrivées dépassent les prévisions, d'autre part la baraque demandée par le préfet qui devait structurer l'espace et organiser tout le processus de distribution du ravitaillement n'est pas construite en septembre 1939.

S'agissant de l'hébergement en ville, le projet de création des centres n'est guère avancé. A la mi-août, le préfet n'a recueilli que quatre accords amiables et se heurte à des obstacles majeurs : l'état délabré de certains bâtiments (immeuble Reillaudoux), la concurrence de l'armée (garage Bernis) et les protestations énergiques de quelques propriétaires :

« *J'ajoute que mon frère a été tué à la dernière guerre et que mon fils mobilisable de 28 ans a deux garçons. Il serait injuste de me priver de la jouissance de cet immeuble dont j'ai besoin* ²³. »

des conférences, la salle Berlioz, le Ciné Monde permanent, l'immeuble Reillaudoux, la maison Dony et Union Céramique.

2. Centre Peugeot : Garage de la Paix (Peugeot) avec poste de ravitaillement, garage Dussagne (Citroën), salle de restaurant et salle des fêtes de l'Hôtel de la Paix.
3. Centre Renault : constitué uniquement par le garage Bernis avec poste de ravitaillement.
4. Centre Champ de juillet : baraquements servant aux concours d'animaux avec poste de ravitaillement, salle des Expositions, ancienne bonneterie Bonnaud.
5. Centre du Mas Loubier : immeuble Denis ancienne fabrique de chaussures Piquet avec poste de ravitaillement, usine Th Haviland..

²¹ Sont prévues :

Ligne Limoges - Peyrat-le-Château (2 135) par Feytiat - Aureil - Eyjeaux - Saint-Paul - Saint-Bonnet de Bellac - Linards - Châteauneuf-la-Forêt - Saint-Amand-le-Petit.

Ligne Limoges - Saint-Sulpice-les-Feuilles (931) par Compreignac - Saint-Pardoux - Saint-Symphorien-sur-Couze - Roussac - Balledent.

Ligne Limoges - Bussière-Poitevine (290) par Oradour-sur-Glane - Cieux.

Ligne Limoges - Rancon (361) par Couzeix - Chaptelat - Saint-Jouvent

Ligne Limoges - Saint-Mathieu-Vayres (2 386) par Séreilhac - Saint-Laurent-sur-Gorre - Oradour-sur-Vayres - Cussac - Saint-Mathieu - Vayres.

²² R. Schwengler, *Neewiler*, Journée de la reconnaissance Alsace-Limousin, août 1989.

²³ ADHV 187 W 40.

Aussi, lorsque débute l'évacuation, sur les 16 établissements retenus, les autorités ne disposent que de la moitié d'entre eux : le Cirque municipal, la salle des fêtes du café Cyrano, L'Union Céramique, les garages Peugeot, Dussagne et les salles de restaurant et des fêtes de l'Hôtel de la Paix. A l'entassement, particulièrement spectaculaire au cirque théâtre qu'occupent 1 000 personnes au lieu des 575 prévues, s'ajoutent le manque d'hygiène et les tensions nées de cette promiscuité. Un tel afflux pose le problème du maintien de l'ordre. Or le préfet ne dispose pas de la trentaine d'agents nécessaires. Aussi sollicite-t-il l'autorité militaire, le 11 septembre 1939, afin qu'elle lui fournisse une permanence de dix hommes dans les centres d'hébergement du Cirque municipal, du garage de Paris et du Central garage. Il s'agit de faciliter les mouvements dans ces centres et « *de collaborer au service d'ordre intérieur et à des travaux de nettoyage sommaire et d'assainissement qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent d'obtenir des réfugiés en raison de leur lassitude et de la passivité qui en résulte* ».

Conscient de l'effort demandé, le préfet ajoute : « *J'ai limité ma demande aux trois cantonnements principaux.* »

La répartition des évacués, qu'elle soit immédiate ou différée, est, elle aussi, une opération difficile. A la détresse doublée d'impatience de cette population à qui l'on impose attente et transbordement, il faut répondre par l'application calme, rigoureuse et précise des plans de transport et de réception. Mais, début septembre 1939, deux éléments compliquent le scénario. D'une part « *le lieu de destination dans le département de la Haute-Vienne ne sera pas conforme à celui dont ils (les évacués) ont reçu au départ l'indication. Il a été en effet nécessaire de modifier en dernière heure le plan d'hébergement de façon à donner plus d'élasticité pour le logement des réfugiés dans les communes de réception et d'accueil* ». Aussi, pour limiter les risques d'erreur et d'énervement le préfet invite-t-il les équipes à appliquer avec « *un soin extrême* » le plan dernière version et à « *faire comprendre, le cas échéant, aux arrivants, que c'est la considération de leurs intérêts qui a provoqué les changements dont ils sont l'objet* ». D'autre part, de nombreux évacués arrivent en isolés : ainsi le 4 septembre, en plus des 1 183 Wissembourgeois, on trouve 7 réfugiés de Soultz-les-Fôrets, 9 de Bischheim, 11 de Schitigheim !

L'administration réussit-elle à contrôler le processus de répartition ?

Les archives semblent en attester puisqu'on n'y trouve aucun raté, aucune récrimination collective, aucune affaire grave. Comme le note un rapport à la Vice-présidence à propos des transports : « *aucun à coup. Utilisation à plein des chemins de fer départementaux* ²⁴ ». On serait donc tenté de conclure que, pour pénible que fût le voyage, l'ultime étape en Limousin, à savoir l'acheminement dans la commune d'accueil définitif, ne paraît pas avoir beaucoup ajouté à l'épreuve endurée depuis le départ d'Alsace.

Cependant plusieurs témoignages nuancent ce constat. Ainsi les évacués de Neewiller attendent-ils deux jours à Limoges avant de gagner par le tram leur commune de réception, Saint-Sulpice-les-Feuilles. Ceux de Hoenheim mettent 65 heures pour y parvenir ²⁵. Par ailleurs, sans refuser l'argument de l'efficacité administrative, n'oublions pas que l'état de passivité liée à la fatigue, l'angoisse de la destination finale, le souhait d'arriver enfin, peuvent aussi expliquer le déroulement silencieux des opérations de répartition.

L'installation en séjour

Une fois l'acheminement de la population effectué, survient l'installation. Prévue par l'IGS (instruction générale de sauvegarde de 1938, refondue en 1939), des structures publiques d'accueil doivent aider à cette installation et, bientôt, au déroulement du séjour alsacien. Assez vite, d'autres structures apparaissent dont l'objectif très concret vise à soulager les souffrances des accueillis et, par là même, à mobiliser la population locale.

²⁴ ADHV 3 R 14.

²⁵ *Hoenheim information*, n° 10-11, cité par P. Plas, « L'encadrement administratif des réfugiés » dans *L'Europe de la défaite*, Toulouse, 2001.

Les structures publiques d'accueil

De nature administrative par leur origine, leur composition et leur vocation, deux structures publiques d'accueil assistent les autorités administratives dans l'organisation du séjour alsacien. L'une agit dans le cadre départemental, l'autre dans le cadre communal.

Dès l'automne 1938, comme le demande l'IGS, le préfet s'attache à créer une Commission départementale d'accueil et de secours aux réfugiés. Elle s'occupe de « *la réception, du transport, de l'installation et en général de toutes questions concernant les réfugiés* ». Sa composition est précisément définie dans l'IGS. Réunis sous la présidence du préfet ou de son délégué, tous les responsables d'administration en sont : l'ingénieur des Ponts et Chaussées, le trésorier payeur général, le directeur des Contributions directes, le directeur de l'Enregistrement, l'inspecteur départemental d'Hygiène, l'inspecteur de l'Assistance publique du département, l'inspecteur d'Académie, l'inspecteur départemental de l'Agriculture, l'intendant militaire du ravitaillement, le directeur des PTT, le commissaire spécial. S'y adjoignent des personnalités. Placée immédiatement après le préfet dans l'énumération, une personnalité du département évacué « *choisie par les deux préfets intéressés* » et envisagées en fin de liste, « *toutes les personnalités comme susceptibles d'apporter (au préfet) un concours utile* ».

La Commission constituée le 18 septembre 1938 comporte 34 nominations et sa composition s'écarte quelque peu de l'IGS²⁶.

En sont absents certains responsables d'administrations de l'Etat : l'Inspecteur d'Académie (Education nationale), le Directeur des Contributions directes et le Directeur de l'Enregistrement (Impôts). Par contre, sont surreprésentés en tant que personnalités invitées les responsables de la Santé (treize soit plus du tiers), au travers notamment de l'hôpital de Naugeat – six – et du Cluzeau – trois –. La ville de Limoges est bien présente avec le maire et le secrétaire général. Quant à l'Alsace, elle a droit à deux représentants : l'un, le sous-préfet de Wissembourg alors en Alsace, ne peut siéger d'où la désignation d'un Alsacien installé en Limousin, Mr Holderer aux références excellentes si l'on en croit le préfet du Bas-Rhin qui ne peut que féliciter son collègue pour ce choix.

Cet aéropage travaille en sous-commissions dont le nombre n'est pas limité et qui ont toute latitude de convoquer des experts au gré des problèmes. Cinq sous-commissions sont ainsi créées : hébergement, marchés et approvisionnement, santé, transports et circulation des réfugiés hébergés, finances et contrôle. Outre le préfet, seuls quatre membres de la Commission sont membres de droit de toutes les sous-commissions : le maire de Limoges, le sous-préfet de Wissembourg, le délégué adjoint alsacien, et le Directeur de la Maison de la Santé de Naugeat²⁷.

Quel rôle exact joue la commission départementale ? En l'absence de procès-verbaux et de comptes rendus d'activité, il est difficile de répondre de façon précise. Remarquons seulement que la Commission est dénommée consultative, ce que n'impose pas l'IGS mais que la taille d'une telle assemblée explique largement. Conseils, suggestions et remarques sans doute, mais l'essentiel reste entre les mains de l'administration préfectorale au travers du Service départemental des réfugiés que nous étudierons plus avant.

Dès le printemps 1939, le préfet Ducombeau, dans le même temps qu'il les avertit du rôle que leur commune doit jouer en cas de repli, demande aux maires du département de constituer une Commission d'accueil et de Secours. Il en dicte la composition et en fixe les compétences.

²⁶ Voir annexe 3 : Composition de la commission départementale d'accueil et de secours.

²⁷ Au niveau national, l'IGS n'a pas prévu une structure équivalente. C'est chose faite par un décret du 10 septembre 1939 (J.O du 14 septembre 1939) sous la forme d'un comité consultatif chargé d'émettre des avis sur les questions « *qui lui seront soumises par la Direction générale des Services d'Alsace-Lorraine* ». Il est composé de 10 membres avec à sa tête un président nommé par le vice-président.

Président : général BOURGEOIS, membre de l'Institut, ancien sénateur du Bas-Rhin, ancien vice-président du Sénat.

Membres : Mrs DOLFUSS président de la Chambre de commerce de Mulhouse, DRESCH recteur honoraire de l'Académie de Strasbourg, ECCARD ancien sénateur du Bas-Rhin, membre du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, IMBS secrétaire de l'union des syndicats du Bas-Rhin, PETER président de la Chambre des métiers d'Alsace, Mgr RUCH évêque de Strasbourg, membre de l'Institut, M. le grand Rabbin SCHWARTZ, grand rabbin de France, ancien grand rabbin de Strasbourg, STEIB président de la Chambre d'agriculture, de WENDEL président de la Chambre de commerce de Metz.

Le maire de la commune d'accueil ou son représentant doit la présider. En sont membres, le maire ou des membres du Conseil municipal de la commune évacuée, un ou plusieurs membres du Conseil municipal accueillant, le percepteur, le contrôleur des Contributions directes, le commissaire de police, le directeur du bureau d'hygiène, celui du bureau de bienfaisance et, de façon générale, « *toutes personnes que le maire estimera susceptibles de lui apporter un concours* ». Il est même prévu que, dans les communes importantes, des sous-commissions seront constituées afin de traiter les dossiers de l'hébergement, du ravitaillement, de l'hygiène, du travail et de la main d'œuvre. Il va sans dire que, dans le département de la Haute-Vienne, peu de Commissions municipales obéissent à cette composition et peu de sous-commissions voient le jour.

Les commissions communales sont-elles en place lorsque la guerre éclate ? Nous possédons une quinzaine de procès-verbaux de délibérations municipales instituant la commission²⁸. Ils sont datés de la deuxième quinzaine de septembre c'est-à-dire après l'arrivée des évacués. Ils concernent les communes de La Geneytouse, Laurière, Saint-Léger-la Montagne, Linards, Saint-Méard, Nieul, Le Châtenet-en-Dognon, Saint-Barbant, Bussière-Poitevine, Chamborêt, Saint-Léger-Magnazeix, Nouic, Oradour-sur-Vayres. D'autres naissances sont annoncées dans la presse, en septembre-octobre 1939 pour les communes de Magnac-Laval, Saint-Junien, Coussac-Bonneval, Saint-Léonard et Saint-Mathieu. Les diverses dénominations utilisées, commission/comité, assistance/accueil/secours, montrent que c'est bien l'urgence qui commande.

Le nombre de membres varie beaucoup d'une commune à l'autre : cinq à Laurière mais onze à Linards. Quant à la commission de Saint-Léger-Magnazeix, elle comprend le maire, les conseillers municipaux, le directeur d'école, le docteur et six « dames » – parmi lesquelles trois demoiselles –. Très souvent, notamment dans les petites communes, faute d'effectifs, le conseil municipal et la commission municipale d'accueil et de secours se sonfondent. A Nieul, point n'est besoin de créer :

« *La tâche est confiée au comité d'accueil des réfugiés espagnols avec les mêmes fonctions pour les réfugiés français.* »

Quel rôle les commissions communales d'accueil et de secours peuvent-elles jouer ? L'insistance du préfet à souligner que la Commission n'est qu'un organe consultatif et d'exécution, à pouvoirs strictement limités, dont la mission est « *d'assister la municipalité* », laisse penser qu'il ne leur attache pas beaucoup d'intérêt. Par ailleurs, quelques jours après les premières arrivées, les maires reçoivent une circulaire en douze feuillets dans laquelle le préfet passe en revue les différents aspects du séjour, avance, pour chacun d'eux, différentes solutions et multiplie les recommandations. Un véritable guide de l'accueil qui laisse bien peu de place aux suggestions d'une commission consultative !

L'analyse rapide de cette véritable feuille de route montre un souci d'efficacité immédiate. L'insistance se porte sur le ravitaillement. Pour aider les maires à traiter le dossier bien inhabituel de l'assistance alimentaire, des « *indications des moyennes de consommation* » sont proposées sous forme de tableaux.

Un premier tableau construit à partir du plan d'alimentation des évacués hébergés à Limoges, livre les pourcentages de consommation de denrées de base de la population évacuée. Ainsi apprend-on que le sucre pour le café est consommé par 80 % de la population mais que le sucre pour le lait ne l'est qu'à 8 %, le vin à 12 %, le pain à 100 % !, les compromis pour le potage comme le fromage (Cantal) à 92 %.

Un deuxième tableau indique les rations individuelles, un troisième des quantités journalières et enfin un dernier suggère des compositions de repas.

Pour gérer cette assistance, le préfet préconise la création d'une régie communale.

Sur d'autres aspects, les recommandations apparaissent plus légères et bien rapides. Ainsi pour le fonctionnement des services de la mairie, le préfet conseille-t-il de recourir à des réfugiés qualifiés parlant et écrivant le français !

Enfin le représentant de l'Etat s'autorise quelques consignes à usage de la population réfugiée :

- travailler avec les habitants de la commune à améliorer l'installation et le confort
- aider les agriculteurs
- se mettre à la disposition de la commune d'accueil pour l'entretien des routes.
- s'interdire de fumer dans les locaux à paille ou à foin.
- faire montre de patience et de discipline.

²⁸ ADHV 187 W 32.

En septembre 1939, des structures publiques départementales et communales existent dont la mission est d'aider à l'installation massive des réfugiés. Pourtant leur composition, leur caractère consultatif mais aussi l'urgence de la situation limitent d'emblée la portée de leur intervention. Cela explique que, très vite, d'autres structures se créent et complètent l'action publique dans le secours aux réfugiés.

Les structures de secours

Plusieurs structures de secours, d'origine diverse et d'ambition variée, voient le jour au cours du mois d'octobre. Certaines sont départementales, les autres sont locales.

Au début du mois d'octobre, l'administration crée le Comité départemental de Secours aux réfugiés alsaciens ²⁹. Comme l'écrit le préfet aux maires, le comité a pour vocation de coordonner les diverses initiatives publiques et privées pour l'assistance aux réfugiés : dons en argent, dons en nature, collaborations personnelles etc..

Toutes les autorités du département répondent à l'appel du préfet comme l'atteste le procès-verbal de la deuxième réunion, à la mi-octobre.

En plus du préfet, représenté par le secrétaire général de la préfecture, M. Vincenti, sont présents les maires – ou un adjoint – des villes préfecture et sous-préfecture, Limoges, Rochechouart, Bellac et Saint Yrieix –ex sous-préfecture –, les chefs des Eglises – évêque de Limoges représenté par le chanoine Dufraisse, pasteur de l'Eglise réformée –, les chefs des services de l'Etat – TPG, Directeurs des Contributions Directes et Indirectes, des Postes et de la Banque de France, Inspecteur de l'Assistance Publique –, les dirigeants des organisations professionnelles – président de la Confédération patronale limousine, secrétaire général de l'Union des Syndicats ouvriers ainsi que le président du conseil des directeurs de la Caisse d'Epargne –, les responsables des organisations sociales – président de l'Union départementale des Sociétés de Secours mutuels, présidente de l'Union des familles françaises, président de la Croix Rouge – ainsi que deux représentants alsaciens : le député du Bas-Rhin, Elsaesser et le conseiller général, Heil.

Pour seconder le préfet qui préside le Comité départemental, un secrétaire général est nommé en la personne de M. Laroque, auditeur au Conseil d'Etat, attaché à l'Intendance. Début novembre, il cède sa place à M. Billard.

Au sein du comité départemental trois commissions sont installées : le comité des dons, le comité des ouvriers et bientôt le comité du travail..

La première est présidée par le sénateur maire de Limoges, M. Betouille, flanqué d'un vice-président, M. Patry, président de la Fédération patronale et d'un secrétaire M. Brousse bientôt remplacé par M. Dubant président de l'Union des Sociétés de secours mutuel. Elle compte dans ses rangs toutes les personnalités du département. Plusieurs actions sont d'emblée annoncées :

- un appel à la mobilisation de la population de Limoges est lancé. S'y impliquent, notamment, Mgr RASTOUIL, évêque, le Pasteur Boegner, l'Inspecteur d'Académie, le Président de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, des Métiers, le Président des Sociétés de Secours mutuels, le Secrétaire général de l'Union des syndicats ouvriers, le Sénateur maire de Limoges ³⁰.

- une campagne de souscriptions publiques avec publication des noms des donateurs est organisée à la mi-octobre et ne s'interrompt qu'en avril 1940 ³¹.

- des collectes par des organismes privés ou par des groupements corporatifs sont encouragées.

- enfin l'organisation d'une journée d'Alsace est décidée ³².

²⁹ ADHV 187 W 53.

³⁰ L'appel du pasteur Boegner connaît un prolongement étonnant : lancé sur la TSF, il est entendu par M. Bronnert, consul de France à Manchester lequel décide de réactiver la French War Chantiers de Manchester qui a aidé à reconstruire en 1919 Charleville-Mézières et de la mettre au service de l'aide aux Alsaciens du Limousin. Il en parle à George S. Boddy qui a vécu à Limoges et qui a connu Mme Haviland. Par un courrier du 15 octobre 1939, il demande à la dame de le mettre en rapport avec le pasteur Boegner. La suite manque.

³¹ ADHV 187 W 53. J'étudie les différentes listes dans le chapitre sur la coexistence. La première souscription est lancée à la mi-octobre. Début novembre, la cinquième liste porte un total des sommes recueillies de 10 500 francs. La 16^{ème} liste en avril 1940 livre un montant global de 130 000 francs.

³² Elle a lieu le 17 décembre 1939.

La commission des ouvriers a une vocation plus spécifique. Il s'agit de créer des ateliers de confection et de couture dont il est prévu que certains emploieront des réfugiés rémunérés, les autres ne permettant que l'approvisionnement du vestiaire municipal. L'équipe dirigeante est en rapport avec cette mission. La présidence est assurée par M. Haviland, président de la Croix Rouge française, la Vice-présidence, Mme Guillemot président de l'UFF, le secrétariat assuré par M. Basset, président de l'union départementale des Associations privées.

La commission du travail, de création plus tardive, fin octobre 1939, est présidée par l'Inspecteur du travail flanqué du directeur de l'Office de placement comme secrétaire et comprend des responsables économiques, politiques comme le maire de Limoges et des représentants alsaciens, Mrs Elsaesser et Heil. Le silence des archives sur d'éventuelles actions entreprises est total.

Le comité départemental est, à l'évidence, le relais dont le préfet a besoin pour échapper à une approche exclusivement administrative du problème de l'installation des évacués dans l'espace départemental. Le comité est réactif et agit dans l'urgence : ainsi entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 1939, il engage pour près de 160 000 francs de dépenses³³. Par sa composition et par ses actions, le comité départemental de secours exprime l'engagement des élites limousines³⁴. A ce titre, il contribue à la mobilisation de la population.

D'autres organisations travaillent de façon plus spécifique. Certaines sont limousines. Citons le Comité catholique de secours qui œuvre en gare et dans les centres d'hébergement de Limoges – Saint Michel, Saint Paul Saint Louis et Saint Joseph – et le Comité d'accueil des enfants évacués, créé par la Fédération des Oeuvres laïques. D'autres sont alsaciennes comme l'Union d'Entraide pour les évacués d'Alsace et de Lorraine, structure nationale avec antenne départementale.

Le centre médico-social d'Action et de coordination en faveur des évacués du Bas-Rhin, bien que de création plus tardive, mérite analyse pour l'ampleur du projet qu'il porte. Il s'agit d'une association loi de 1901 créée fin octobre 1939 pour coordonner toutes les œuvres de caractère médico-social pour la protection de la santé publique et l'assistance sociale en faveur des évacués alsaciens dans les trois départements de Dordogne, Haute-Vienne et Indre³⁵. L'assemblée constitutive se tient à Périgueux, fin octobre 1939. L'initiative revient à plusieurs personnalités repliées à Périgueux. L'inspirateur en est l'ancien sénateur F. Eccard. Lors du premier conseil d'administration est désigné le bureau. Autour du président Eccard, siègent des vice-présidents, messieurs Gadaud sénateur-maire de Périgueux, Naegelen adjoint de la ville de Strasbourg ainsi que les professeurs Vaucher et Rohmer de la faculté de médecine de Strasbourg. Le secrétariat général est assuré par le Dr Kuhn, directeur des services d'hygiène de la ville de Strasbourg secondé en tant que secrétaire général adjoint par le Dr Schahl médecin municipal de la ville de Strasbourg. La fonction de trésorier est assumée par le directeur de la banque de Strasbourg, M. Garnier. Mme Eccard œuvre en tant que déléguée à l'Assistance sociale. Une trentaine de personnalités se joignent aux membres du bureau pour composer le conseil d'administration.

L'association est placée sous le haut patronage d'un comité d'honneur rassemblant les plus hautes autorités administratives, politiques, militaires et morales sous la présidence du Directeur des Services d'Alsace et de Lorraine, le conseiller d'Etat Valot. Autour de lui, les préfets et présidents des conseils généraux des départements d'accueil, Dordogne, Haute-Vienne et Indre, et du Bas-Rhin, les représentants des cultes d'Alsace Lorraine c'est-à-dire, le Directeur des cultes, les Evêques de Strasbourg et de Périgueux, le Président du Consistoire de la Confession d'Augsbourg, le Président du Synode réformé, le Président du Consistoire israélite. Enfin on y trouve le Recteur de l'Académie de Strasbourg, le Commandant général de la 9^{ème} Région de Tours ainsi que le général Herring, ancien gouverneur de Strasbourg et gouverneur de Paris.

³³ Le Secours départemental cesse ses activités en décembre 1940 au profit du délégué départemental du secours national à Limoges, E. Violet qui récupère le solde du compte bancaire. (72,6 francs).

³⁴ Un article élogieux du Courrier du Centre met en scène les dames patronnesses : Melle F de Caheu (comptable), Mme Ducombeau, Mme de Vincenti, Mme la comtesse de Pourtales, Mmes d'Herbeline, Mayer, Vandermarcq ainsi que M. Billard secrétaire du comité.

³⁵ F. Eccard, *Mes carnets 1939-1940, Avec les les Alsaciens évacués en Périgord*, 1952, Strasbourg.

Pour agir le Comité a besoin de fonds. Il les trouve, pour partie, dans les cotisations de ses membres bienfaiteurs – 50 francs –, donateurs – 25 francs – et actifs – 10 francs –. Il peut recevoir des subventions, des dons et des legs, peut organiser des collectes, des fêtes de bienfaisance. Avec cet argent le comité compte ouvrir un centre dans chacun des départements. C'est chose faite pour la Haute-Vienne, à Limoges, à la mi-novembre 1939. Malgré cette ouverture, et comme le montre la composition du Conseil d'administration, le centre médico-social d'Action et de coordination en faveur des évacués du Bas-Rhin, fait la part belle à la Dordogne. Cela explique d'ailleurs la création en janvier d'un comité spécial en Haute-Vienne.

Tardivement constitué et pour la Haute-Vienne, trop lointain, le comité médico-social ne paraît pas avoir joué, pendant l'installation, le rôle ambitieux que ses fondateurs lui assignaient.

Les initiatives locales sont fortement encouragées par les pouvoirs publics et une fois encore, l'impulsion préfectorale est déterminante. Très sensible à la dimension psychologico-mentale de l'exil, le préfet Ducombeau, dès le 18 octobre 1939, sollicite les maires et les sous-préfets du département :

« *L'organisation locale de la vie des réfugiés accueillis dans votre commune comporte en dehors des questions d'alimentation, de logement, de chauffage.. un certain nombre d'éléments indispensables sur lesquels je crois appeler votre attention*³⁶. »

Il les invite à collaborer avec le service sanitaire, à organiser un vestiaire communal, notamment un ouvroir pour la confection de vêtements, pour le raccommodage, le lavage et le repassage du linge par les réfugiées elles-mêmes. Il leur demande de veiller aux loisirs et propose la création d'un foyer de lecture.

Pour réaliser une tâche aussi lourde, il conseille de recourir au personnel réfugié, appointé ou non, « *susceptible d'apporter une collaboration utile* ». Si l'on en croit le tableau récapitulatif dressé par l'administration, l'encadrement alsacien présent dans le département n'est, en effet, pas négligeable.

Tableau 4. Encadrement alsacien présent en Haute-Vienne

Secrétaires de mairie	72
Infirmiers et infirmières	73
dont assistance publique	7
diplômés	31
non diplômés	30
visiteuses	5
Assistants sociaux	1
Instituteurs et institutrices en retraite	29
Autres	65
dont prêtres catholiques	44
pasteurs	14

Le conseil est judicieux comme le montre l'attitude exemplaire de Mmes Quinet et Brokmann, épouses du sous-préfet alsacien et de son collaborateur principal. Le compte rendu de leurs interventions, durant la première semaine du séjour, témoigne d'une belle vitalité : organisation improvisée d'une halte repas en gare du Dorat, distribution de pain, lait, café, chocolat, œufs à un train de 600 évacués de l'arrondissement de Boulay (Moselle) en détresse depuis 12 heures car refoulés sur ordre de Montmorillon, aide apportée à des infirmières de Wissembourg pour créer au Dorat une crèche pouponnière et une petite infirmerie, secours en produits alimentaires pour les évacués de La Bazeuge, visites aux réfugiés à Oradour-saint-Genest, à Magnac-Laval, Thiat et Dinsac et organisation du travail à domicile – tricot et couture –. Une telle contribution ne manque pas d'impressionner Alsaciens et Limousins.

La mobilisation limousine

Dans les communes d'accueil, la mobilisation de la population s'effectue, avec des décalages liés aux arrivées, durant tout le mois de septembre, jusqu'aux premiers jours d'octobre. De façon globale, l'accueil est chaleureux et apprécié. Les évacués, comme le déclarent les maires alsaciens dans les remerciements qu'ils adressent à leurs hôtes, sont touchés par le « *dévouement* », « *l'empressement* » et même le « *zèle* » déployé.

³⁶ ADHV 187 W 17.

« *Vive reconnaissance à la brave population de Bussière-Poitevine pour l'accueil bienveillant et chaleureux que leurs sœurs et leurs frères ont reçu*³⁷. »

Les jeunes gens, notamment les jeunes filles, se mettent en évidence dans plusieurs communes. A Saint-Yrieix-la-Perche, « *zèle des dames, jeunes filles et jeunes gens et commissaires bénévoles pour recevoir ces pauvres gens* »³⁸.

Outre l'accueil, la population limousine manifeste sa solidarité par des dons. Dons en nature parfois, surtout des vêtements et des couvertures, dons en argent principalement. Il peut s'agir de souscriptions publiques au niveau départemental ou communal comme à Saint-Léonard où 7 000 francs sont collectés dès le 9 septembre. Cela peut être un geste collectif de solidarité tels les 300 francs offerts par le Comité de l'Amicale des Commerçants de la rue Dubouché ou les 221 francs collectés dans la Cité des Coutures à Limoges. Début novembre, le total des sommes déjà recueillies par le comité départemental s'élève à 10 500 francs et cinq listes de souscripteurs ont déjà été publiées.

A l'évidence, la population n'hésite pas à se mobiliser pour aider à l'installation des évacués alsaciens. Les rapports des autorités administratives, quelque peu soulagées, se félicitent de cette attitude à laquelle elles attribuent « *l'état moral excellent des populations accueillies* ».

Cela ne suffit pourtant pas à éliminer les difficultés comme le reconnaît le sous-préfet de Wissembourg dans un rapport du 10 septembre 1939. Pour le ravitaillement, il note que la situation est précaire dans de nombreux villages, d'autant que « *le réapprovisionnement dans les bourgs voisins en viande, pommes de terre et petites vivres est entravé par l'absence de camionnettes et d'autos non réquisitionnées* ». Les carences du transport menacent aussi les livraisons à destination des grossistes et les stocks de sucre et de café s'épuisent. Le maire de Saint-Junien signale, à la mi-septembre, qu'on ne trouve plus « *dans les épiceries de la ville de légumes secs, pâtes, café, pain, lait etc..* ».

En ce qui concerne le couchage, « *tous les lits disponibles sont occupés* » mais cela ne suffit pas et « *l'emploi de la paille reste fréquent* ».

Les actions de secours extérieures

D'ampleur limitée, elles marquent surtout la solidarité de leurs initiateurs. Pourtant il arrive qu'elles dépassent le symbole et contribuent fortement à améliorer la situation matérielle de leurs destinataires.

Ainsi, en novembre 1939, le Comité départemental reçoit-il un don de Louis-Dreyfus sénateur des Alpes maritimes, d'une centaine de colis pour les Alsaciens nécessiteux. Quelques semaines plus tard, début décembre 1939, la Direction régionale des Services agricoles du Bas-Rhin annonce l'envoi d'un wagon de pommes de terre, légumes et fruits pour les réfugiés les plus nécessiteux de Nierderbronn et Munchhausen – Blond-Berneuil –. Le dernier exemple, plus tardif, est de loin le plus spectaculaire si ce n'est le plus efficace. Il consiste en l'envoi de plusieurs caisses de marchandises expédiées par l'American Society for French medical and Civilian Aid Inc New York à destination du Comité d'accueil des réfugiés de Limoges. Trois caisses contiennent des tablettes de chocolat et surtout des vêtements et couvertures, soit plus de 200 kg de marchandises pour une valeur déclarée de 700 dollars. Après deux mois de mer, le déchargement a lieu enfin début mai dans le port de la Pallice (La Rochelle) !.

L'établissement des évacués alsaciens en terre limousine ne prend pas les autorités départementales à l'improviste. En effet des structures institutionnelles d'accueil existent très tôt. Pourtant leur rôle reste minime. Le premier accueil est intégralement contrôlé par l'administration préfectorale. Quant à l'installation en résidence, l'essentiel de la tâche repose sur les maires et les conseils municipaux.

L'ampleur de la tâche et la lourdeur de l'intervention publique imposent bien vite l'action complémentaire d'autres organisations plus souples. Elles assurent le secours et participent à la mobilisation de la population.

Les Limousins répondent volontiers aux divers appels. Par des actions collectives dans les communes d'accueil, par des gestes individuels ailleurs, ils manifestent une solidarité à laquelle les évacués sont très sensibles.

³⁷ Courrier du Centre, 29 sept 1939.

³⁸ Idem 10 septembre 1939.

Passées les semaines de l'arrivée et de l'installation, il convient maintenant de gérer le dossier du séjour alsacien dans toutes ses dimensions : administrative, financière mais aussi économique et sociale.

Conclusion du chapitre

En septembre 1939, lorsque la guerre éclate, les populations alsaciennes vivent un scénario écrit depuis plusieurs années dont elles connaissent les grandes lignes si elles en ignorent le détail³⁹. Pour certaines, les plus exposées, c'est l'évacuation immédiate, pour d'autres, l'évacuation différée, enfin pour les moins proches de la frontière, le repliement éventuel. Partir, arriver et attendre.

Lorsqu'en septembre, les premiers contingents d'évacués alsaciens arrivent en Haute-Vienne, cela fait près de cinq ans qu'une petite cellule administrative prépare leur réception en Limousin. De 1934 à 1938, quelques personnes travaillent, sans forcer l'allure, à construire et à affiner un plan de réception. En ignorant la dynamique des zones, la prévision est tout sauf convaincante. On peut même affirmer que la réalisation d'un tel plan aurait posé problème.

Or, à cette première planification, succède une deuxième entreprise, durant l'année 1938-1939, dans un contexte rendu dramatique par l'accélération de l'Histoire. Un nouveau plan naît, sans date connue et sans certitude quant à sa fiabilité. Du moins, cette nouvelle prévision intègre-t-elle la distinction des zones au prix d'un bouleversement spatial de la réception.

Quelques semaines après le début de l'évacuation, le scénario tourne au noir. Des communes sont submergées, quand d'autres attendent toujours. Le nombre d'évacués arrivés en septembre, bien que ne dépassant pas le contingent total prévu, s'avère vite insupportable. Parce qu'elles ne maîtrisent pas l'évacuation, les autorités alsaciennes rendent très délicate la réception limousine. Parce qu'elles respectent le plan de réception à la virgule près, les autorités limousines mettent cette réception en péril. Il faut l'intervention de l'Etat pour stopper le processus d'évacuation qu'il a pourtant initié. C'est reconnaître l'échec, au moins partiel, de la planification de l'évacuation-réception.

L'établissement des évacués est organisé de longue date par l'IGS de 1938. Il repose sur des structures collectives d'accueil qui travaillent aux côtés du préfet dans le département ou du maire dans la commune. En réalité, face à l'urgence, ces commissions s'avèrent beaucoup trop lourdes et leur rôle reste minime. Cela laisse place aux initiatives individuelles ou collectives, privées ou publiques, internes ou externes au département, autant de gestes de solidarité qu'une planification ne peut intégrer.

Fin octobre 1939, le mariage arrangé par l'Etat prend corps. Il reste maintenant à travailler à faciliter la cohabitation des deux populations.

³⁹ L'IGS prévoit que des « *instructions confidentielles avec le nom du département de refuge, le centre d'accueil..* » sont transmises aux maires dès le temps de paix.